



Déclassifié*

AS/Jur (2020) 30

15 octobre 2020

ajdoc30 2020

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Abolition de la peine de mort dans les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe¹, au Bélarus et dans les pays dont les parlements ont un statut coopératif² – état des lieux

Note d'information révisée

Rapporteur général : M. Titus CORLĂȚEAN, Roumanie, Groupe des socialistes, démocrates et verts

1. Introduction

1. Désigné Rapporteur général sur l'abolition de la peine de mort lors de la réunion de la commission du 13 décembre 2018, j'ai eu l'honneur de poursuivre le travail remarquable de M. Yves Crutchen (Luxembourg, SOC), de Mme Meritxell Mateu Pi (Andorre, ADLE), de Mme Marietta Karamanli (France, SOC), de Mme Marina Schuster (Allemagne, ADLE), et avant elle de Mme Renate Wohlwend (Liechtenstein, PPE/DC)³.

2. Le présent document met à jour la précédente note d'information sur l'évolution de la situation depuis décembre 2019, examinée lors de la réunion de la commission du 10 décembre 2019 à Paris.

3. Après un bref aperçu du cadre juridique international et européen, la présente note met en exergue la situation actuelle des États qui ont aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun seulement, ceux qui prévoient la peine de mort dans leur législation mais qui ne l'appliquent pas, ainsi que ceux qui font effectivement usage de la peine de mort. Elle porte uniquement sur les États membres du Conseil de l'Europe (la Fédération de Russie), les États observateurs (États-Unis d'Amérique, Japon et Israël), les États dont les parlements ont le statut de « partenaires pour la démocratie », au Kazakhstan⁴, ainsi qu'au Bélarus, État qui souhaite se rapprocher du Conseil de l'Europe. Depuis mars 2012, les rapporteurs généraux de l'Assemblée parlementaire ont réagi par le biais des déclarations publiques aux exécutions et aux condamnations à la peine de mort dans ces États ou en proposant l'adoption par la commission de déclarations condamnant la peine capitale comme une peine inhumaine et dégradante. La poursuite de cette action est pour moi un honneur. En conséquence, depuis ma prise de fonction, j'ai fait plusieurs déclarations condamnant les

* Document déclassifié par la Commission le 14 octobre 2020.

¹ Y compris l'État d'Israël, dont le parlement (la Knesseth) bénéficie d'un statut d'observateur au sein de l'Assemblée parlementaire.

² C'est-à-dire les « partenaires pour la démocratie » (les parlements de la Jordanie, du Maroc, du Kirghizistan et le Conseil national palestinien) ainsi que le Kazakhstan (qui jouit d'un statut coopératif sur la base d'un accord de coopération signé en 2004).

³ [Voir aussi son rapport sur « La peine de mort dans les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe – une violation des droits de l'homme » Doc 12456, ainsi que la Résolution 1807 \(2011\) de l'Assemblée sur ce sujet, adoptée le 14 avril 2011..](#)

⁴ Le Kazakhstan est notamment partie à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe et son Parlement a signé un accord de coopération avec l'Assemblée en 2004. Pour plus de précisions sur sa coopération avec le Conseil de l'Europe, voir la [Résolution 2193 \(2017\)](#) de l'Assemblée sur les relations du Conseil de l'Europe avec le Kazakhstan, adoptée par la Commission permanente le 24 novembre 2017.

exécutions qui ont eu lieu au Bélarus et des condamnations à la peine capitale prononcées dans ce pays, ainsi qu'en Jordanie, au Maroc, dans la bande de Gaza (Autorité palestinienne) et aux États-Unis d'Amérique.

2. Le cadre juridique international et européen et la pratique des États

4. En droit international, l'article 6 du Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP) consacre expressément le droit à la vie, considéré comme inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa vie. Il mentionne, dans son paragraphe 2, l'obligation de respecter le droit des traités et les garanties procédurales applicables aux exécutions dans les États non abolitionnistes qui peuvent uniquement prononcer la peine de mort « pour les crimes les plus graves ». Cette peine « ne peut être appliquée qu'en vertu d'un jugement définitif rendu par un tribunal compétent ». Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à abolir la peine de mort prévoit l'abolition de cette peine en toutes circonstances, même pour les crimes les plus graves ou en cas de guerre⁵. Cependant, deux États membres du Conseil de l'Europe (l'Arménie et la Fédération de Russie) n'ont pas adhéré à ce protocole⁶. En outre, l'article 37 a) de la [Convention internationale relative aux droits de l'enfant](#) prohibe notamment la peine capitale pour les personnes âgées de moins de 18 ans. La communauté internationale a également adopté de nombreux textes qui interdisent l'usage de la peine de mort⁷. Par exemple, selon certaines résolutions du Conseil économique et social des Nations-Unies, une femme enceinte, la mère d'un jeune enfant ou les personnes handicapées ou frappées d'aliénation mentale ne doivent pas non plus être exécutées⁸.

5. Le cadre régional, notamment européen, est davantage protecteur. Au sein du Conseil de l'Europe, outre le droit à la vie garanti par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme (« la Convention »), le Protocole n° 6 à la Convention signé le 28 avril 1983 et entré en vigueur le 1er mars 1985 abolit la peine de mort en temps de paix. Il a été ratifié par 46 États membres (la Fédération de Russie l'ayant seulement signé)⁹. Le Protocole n° 13 à la Convention signé le 3 mai 2002 et entré en vigueur le 1er juillet 2003 abolit quant à lui la peine de mort en toutes circonstances. Ce dernier a été signé et ratifié par quarante-quatre États membres. L'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie n'ont pas encore signé le protocole, tandis que l'Arménie l'a signé mais ne l'a pas encore ratifié¹⁰. Même si la peine de mort n'est pas entièrement interdite à la lumière de l'article 2 de la Convention, l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (« la Cour ») montre que la reconnaissance explicite de cette peine est devenue presque obsolète vu l'évolution de sa jurisprudence à propos de l'article 3 de la Convention, qui interdit la torture et les traitements ou les peines inhumains ou dégradants. Ainsi, selon la Cour, les obligations des États parties à la Convention et ses protocoles interdisent aussi l'extradition ou l'expulsion de personnes vers des pays où elles seraient menacées de la peine de mort. Une telle extradition ou expulsion constituerait alors une violation de l'article 3 de la Convention. Rappelons que dans l'arrêt *Soering c. Royaume-Uni* de 1989, la Cour a constaté une telle violation en raison de l'intention des autorités britanniques d'envoyer le requérant aux États-Unis, où il risquait de passer plusieurs années dans un « couloir de la mort » dans l'attente de son exécution¹¹. Dans l'arrêt *Öcalan c. Turquie* de 2005, la Cour a conclu qu'une application de la peine de mort prononcée à la suite d'un procès non équitable était contraire à l'article 3 de la Convention et a estimé que le recours à la peine capitale en temps de paix était inacceptable¹². Dans l'arrêt *Al-Sadoon et Mufdhi c. Royaume-Uni* de 2010, vu les avancées dans l'abolition de cette peine, elle a conclu pour la première fois que la peine de mort était un traitement inhumain et dégradant, indépendamment de circonstances dans lesquelles elle a été infligée ou appliquée (violation de l'article 3)¹³. En outre, la Cour a condamné la Pologne le 24 juillet 2014 pour le transfert d'un terroriste présumé - M. Al Nashiri - aux États-Unis alors qu'il risquait d'y être condamné à mort¹⁴. La Cour a constaté notamment une violation des articles 2 et 3 de la Convention combinés à l'article 1 du Protocole n°

⁵ Adopté et proclamé par l'Assemblée générale des Nations-Unies dans sa résolution 44/128 du 15 décembre 1989.

⁶ L'Arménie l'a signé mais ne l'a pas ratifié. Situation au 25 septembre 2020 :

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-12&chapter=4&clang=fr

⁷ La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et sept résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU : résolution 62/149 (décembre 2007), résolution 63/168 (décembre 2008), résolution 65/206 (décembre 2010), résolution 67/176 (décembre 2012), résolution 69/186 (décembre 2014), résolution 71/187 (2016) et résolution 73/175 (2018).

⁸ Résolution 1984/50 Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, 25 mai 1984 - Conseil économique et social de l'ONU. Résolution 1989/64 Application des Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort - Conseil économique et social de l'ONU.

⁹ Situation au 25 septembre 2020. STE n° 114 ; https://www.coe.int/fr/web/conventions/search-on-treaties/-/conventions/treaty/114/signatures?p_auth=73pM5mY5.

¹⁰ Situation au 25 septembre 2020. STE n° 187 ; https://www.coe.int/fr/web/conventions/search-on-treaties/-/conventions/treaty/187/signatures?p_auth=73pM5mY5.

¹¹ Arrêt du 7 juillet 1989, requête n° 14038/88.

¹² Arrêt du 12 mai 2005, requête n° 46221/99.

¹³ Arrêt du 2 mars 2010, requête n° 61498/08.

¹⁴ *Al Nashiri c. Pologne*, arrêt du 24 juillet 2014, requête n° 28761/11.

6. Dans le cadre de la surveillance de l'exécution de cet arrêt, le Comité des Ministres demande instamment à l'État polonais de s'assurer qu'une telle condamnation ne lui soit infligée aux États-Unis¹⁵. En mai 2018, la Cour a pu rendre un arrêt similaire dans l'affaire *Al Nashiri c. Roumanie*¹⁶.

6. Selon la Coalition mondiale contre la peine de mort (*World Coalition Against the Death Penalty*), 106 États ont complètement aboli la peine de mort¹⁷. Il s'agit de la quasi-totalité des États membres du Conseil de l'Europe, plus le Canada, le Mexique et le Kirghizistan (États observateurs), dont les parlements jouissent du statut de partenaires pour la démocratie auprès de l'Assemblée. Huit pays ont uniquement aboli la peine de mort pour les crimes ordinaires, dont Israël (observateur à l'Assemblée) et le Kazakhstan¹⁸, et vingt-huit États prévoient la peine de mort dans leur législation mais ne l'appliquent pas en pratique, dont le Maroc (son Parlement jouit du statut de partenaire pour la démocratie) et la Fédération de Russie. Ces 36 États sont abolitionnistes en pratique. Cela veut dire que 142 États au total, soit plus des deux tiers du monde entier, ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique. Cinquante-six États pratiquent des exécutions, dont les États-Unis d'Amérique et le Japon (tous deux observateurs du Conseil de l'Europe), le Bélarus et la Palestine (dont le Conseil législatif jouit du statut de partenaire pour la démocratie). Depuis janvier 2017, trois pays (la Mongolie, la Guinée et le Burkina Faso) ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, et un pays (le Guatemala) pour les crimes de droit commun uniquement ; la Gambie et la Malaisie ont annoncé un moratoire sur les exécutions.

7. Selon le rapport d'Amnesty International « Condamnations à mort et exécutions 2019 »¹⁹, publié le 21 avril 2020, 657 personnes au moins ont été exécutées dans l'ensemble du monde en 2019 ; on observe un recul général parmi les pays qui appliquent la peine de mort, avec une contraction de 5 % du nombre des exécutions par rapport à 2018 (au moins 690 exécutions). Ce chiffre représente pour la deuxième année consécutive le nombre d'exécutions le plus faible qu'Amnesty International ait constaté ces 10 dernières années²⁰. 20 États ont procédé en 2019 à l'exécution de condamnés. La majorité de ces exécutions ont eu lieu, par ordre décroissant, en Chine, en Iran, en Arabie Saoudite, en Irak, en Égypte, aux États-Unis d'Amérique, au Pakistan et en Somalie. Il convient de noter que ces données ne comprennent pas toutes les exécutions qui ont eu lieu en Chine, où les chiffres relatifs à la peine de mort sont toujours classés secret d'État²¹. Les exécutions sont pratiquées par décapitation, électrocution, pendaison, injection létale et par balle (Amnesty International n'a été informée d'aucune exécution judiciaire par lapidation en 2019).

8. Le recours à la peine de mort en violation du droit international et des normes internationales s'est poursuivi en 2019. En Iran, 13 exécutions publiques ont été constatées ; au moins quatre personnes ont été exécutées pour des crimes commis avant l'âge de 18 ans. Au moins une personne a été exécutée pour des crimes de ce type au Soudan du Sud et en Arabie Saoudite. Amnesty International estime que des jeunes criminels sont restés en attente d'exécution dans ces trois pays, ainsi qu'aux Maldives et au Pakistan. Au Japon, aux Maldives, au Pakistan et aux États-Unis, des personnes présentant un handicap mental ou intellectuel ont été condamnées à mort. Des condamnations à mort ont par ailleurs été prononcées par contumace au Bangladesh et au Liban²². Des personnes ont été condamnées à mort à l'issue de procédures qui ne respectaient pas les normes internationales en matière de procès équitable (en particulier au Bahreïn, au Bangladesh, en Chine, en Égypte, en Iran, en Irak, en Malaisie, au Pakistan, en Arabie Saoudite, à Singapour, au Vietnam et au Yémen) et, dans certains pays, il est possible que des « aveux » arrachés par la torture ou par d'autres mauvais traitements aient servi à prononcer des condamnations à mort (au Bahreïn, en Égypte, en Iran et en Arabie Saoudite)²³.

¹⁵ Voir la dernière décision du Comité des Ministres adoptée à sa 1369e réunion (DH) (3 au 5 mars 2020) [CM/Del/Dec\(2020\)1369/H46-19](#), ainsi que le rapport de notre ancien collègue de la commission, M. Constantinof Efsthathiou (Chypre, SOC), sur la « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme », qui examine en détail sur cette question, [Doc. 15123](#), paragraphe 4.4.

¹⁶ *Al Nashiri c. Roumanie*, arrêt du 31 mai 2018, requête n° 33234/12. Voir également la dernière décision du Comité des Ministres, adoptée à sa 1369e réunion (DH) (3 au 5 mars 2020) [CM/Del/Dec\(2020\)1369/H46-22](#).

¹⁷ Situation au 25 septembre 2020, voir sur <http://www.worldcoalition.org/fr/worldday.html>.

¹⁸ La récente signature par le Kazakhstan du deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP est une grande avancée envers l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. J'attends avec impatience la ratification de cet instrument juridique international par les autorités kazakhes en tant que preuve de leur volonté politique.

¹⁹ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions 2019](#), 21 avril 2020, p. 8.

²⁰ *Ibid.* Le nombre total des exécutions signalées en 2019 représente l'un des chiffres les plus faibles qu'ait enregistré Amnesty International pour une année donnée depuis le début de son suivi de l'application de la peine de mort en 1979. Mais les changements intervenus au fil des décennies dans l'accès à l'information, la configuration des pays et les méthodologies rendent difficile le suivi comparatif précis de ce chiffre sur une longue période.

²¹ *Ibid.*, p. 8.

²² *Ibid.*, p. 12.

²³ *Ibidem*.

9. En 2019, Amnesty International a recensé au moins 2307 condamnations à mort dans 56 pays, ce qui représente une diminution par rapport à 2018 (2531 condamnations dans 54 pays)²⁴. Quatre pays ont prononcé des peines de mort en 2018, après avoir marqué une pause²⁵ ; dans trois autres pays, Amnesty International n'a pas constaté de condamnations à mort²⁶. Fin 2019, au moins 26 604 personnes au total étaient sous le coup d'une peine capitale²⁷. Des peines de mort ont été commuées ou des condamnés graciés dans 24 pays (notamment au Maroc et aux États-Unis d'Amérique) et au moins 11 détenus condamnés à mort ont été mis hors de cause pour le crime qui leur était reproché dans deux pays (dont trois aux États-Unis)²⁸.

3. La situation pays par pays

3.1. Fédération de Russie

10. Une fois devenue État membre du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie a tout d'abord signé en avril 1997 le Protocole n° 6 à la Convention. Mais le Parlement russe ne l'a toujours pas ratifié. En 2008, la Fédération de Russie a voté la Résolution des Nations Unies pour un moratoire mondial sur les exécutions. Depuis 1999, aucune exécution n'a eu lieu dans ce pays²⁹. La Cour constitutionnelle russe a participé activement à l'abolition de facto de la peine de mort dans ce pays. Tout d'abord, elle a interdit en 1999 les condamnations à la peine de mort tant que le système des cours d'assises ne serait pas établi dans tout le pays. Au cours de l'automne 2009, la Cour suprême a demandé à la Cour constitutionnelle si la mise en place par la Tchétchénie d'un système de jury³⁰ prévu pour le 1^{er} janvier 2010 équivalait à une fin du moratoire et permettait par conséquent une reprise des condamnations³¹. Par la suite, la Cour constitutionnelle a décidé le 19 novembre de la même année de proroger ce moratoire indéfiniment, considérant que ce processus « reflète une tendance du droit international et est conforme aux engagements pris par la Fédération de Russie ». À la suite de cette décision, 697 condamnations à mort ont été commuées en peines d'emprisonnement à perpétuité³².

11. Le moratoire est une démarche qui vise à encourager l'abolition définitive de la peine de mort. Il ouvre la voie à l'abolition en droit, mais il peut être dangereux de le prolonger indéfiniment puisque la reprise des exécutions reste possible. La Thaïlande a par exemple repris les exécutions après un moratoire de six ans, à l'instar de Taïwan qui les avait reprises après un moratoire de cinq ans³³. La Fédération Russie connaît occasionnellement, comme de nombreux autres pays (dont récemment la Turquie), la résurgence d'un débat sur le rétablissement de la peine de mort. Après les attentats du métro de Moscou en mars 2010, la commission des questions judiciaires et juridiques du Conseil de la Fédération a entrepris la rédaction d'un projet de loi visant à rétablir la peine de mort pour les organisateurs des attentats terroristes ayant causé de nombreux morts³⁴. En mars 2016 et juin 2017, la question de l'application de la peine capitale notamment vis-à-vis des terroristes a de nouveau été soulevée par certains parlementaires³⁵ et une proposition de loi visant à rétablir la peine de mort a été déposée par certains membres de la Douma. En novembre 2017, Ramzoum Kadirov, président de la République tchétchène, a également appelé au rétablissement de la peine de mort pour les infractions terroristes³⁶. En mars 2018, un député russe a proposé de rétablir cette peine en cas d'ingérence dans des campagnes électorales³⁷. Cependant, le porte-parole de la présidence et la médiatrice russes ont affirmé que le gouvernement n'envisageait pas de suspendre le moratoire sur la peine capitale³⁸.

²⁴ *Ibid.*, p. 10. Amnesty International ne disposait pas de chiffres officiels sur les condamnations à mort en Malaisie, au Nigeria et au Sri Lanka.

²⁵ Malawi, Maldives, Niger et Trinidad et Tobago. En raison du conflit actuel, Amnesty International n'a pas été en mesure de confirmer que des condamnations à mort ont été exécutées en Syrie en 2019.

²⁶ Tchad, Libye et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

²⁷ Amnesty International 2019, *op. cit.*, p. 11.

²⁸ *Ibid.*, p. 12.

²⁹ La Fédération de Russie a mis en place en août 1996 un moratoire sur les exécutions. Mais des exécutions ont eu lieu entre 1996 et 1999 en République tchétchène. *Ibid.*, p. 49.

³⁰ Il s'agissait de la dernière république russe qui ne disposait pas encore de cour d'assises.

³¹ [La Russie s'éloigne de la peine de mort](#), Le Monde, 19 novembre 2009.

³² [Condamnations à mort et exécutions 2010](#), Amnesty International, 28 mars 2011, p.25.

³³ [La peine de mort : kit d'information](#), Penal Reform International, p.16.

³⁴ Kester Kenn Klomegah, [Death Penalty Lingers in Former Soviet Republics](#), IPS News, 5 avril 2010

³⁵ [Stay of execution? Russian MP proposes 'delayed death penalty' for convicted terrorists](#), article publié dans Rossiyskaya gazeta, 13 juin 2017.

³⁶ RT, [Kadyrov proposes death penalty for terrorist recruiters](#), 16 novembre 2017, www.rt.com/politics/410062-kadyrov-backs-tougher-punishment-for/

³⁷ Moscow Times, [Russian Deputy Proposes Death Penalty for Foreigners Guilty of Election Meddling](#), 5 mars 2018.

³⁸ Tass, [Kremlin does not discuss cancellation of freeze on capital punishment](#), 15 juin 2017, www.tass.com/politics/951633; RT/Russia, [Death penalty moratorium will never be lifted – Russian ombudsman](#), 1^{er} décembre 2017.

En octobre 2019, après la découverte du cadavre d'une fillette disparue de neuf ans, Lisa Kiselyova, de très nombreuses personnes ont appelé au rétablissement de la peine de mort pour la pédophilie et l'infanticide. Le 11 octobre 2019, M. Yevgeny Primakov, député à la Douma d'État, a demandé le rétablissement de la peine de mort³⁹. Selon l'enquête indépendante du Centre Levada⁴⁰, la proportion de Russes favorables à la peine de mort est passée de 44 % à 49 % en 2017, 33 % des personnes interrogées étant favorables à la peine capitale telle qu'elle était pratiquée dans les années 1960, et 16 % se prononçant pour une application plus étendue de la peine⁴¹. L'Église orthodoxe russe s'oppose toutefois fermement au rétablissement de la peine de mort. Je rappelle qu'il est très important que la Fédération de Russie abolisse en droit la peine de mort, en particulier en ratifiant le Protocole n° 6 à la Convention et/ou en signant et ratifiant le Protocole n° 13.

3.2. États-Unis d'Amérique

12. Les États-Unis ont ratifié le Pacte International des droits civils et politiques le 8 juin 1992, en formulant une réserve sujet de l'article 6 qui consacre le droit à la vie, mais ils n'ont pas adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à abolir la peine de mort. Depuis 1996, les États-Unis jouissent du statut d'État observateur au sein du Conseil de l'Europe. 22 États fédérés américains (et le District de Columbia) sur 50 ont aboli la peine de mort (dont dix depuis 2007)⁴² et trois autres États⁴³ ont décrété un moratoire sur les exécutions. En octobre 2018, la Cour suprême de l'État de Washington a déclaré inconstitutionnelle la législation de l'État relative à la peine de mort⁴⁴. En mars 2019, le gouverneur de Californie a signé un moratoire sur les exécutions⁴⁵ ; et en mai 2019, l'Assemblée législative du New Hampshire a aboli la peine de mort⁴⁶. En août 2019, le gouverneur de l'État d'Oregon a signé un projet de texte limitant le recours à la peine de mort à certains types d'homicides⁴⁷. En novembre 2019, des militants de l'ONG Virginians for Alternatives to the Death Penalty ont annoncé une action visant à supprimer la peine de mort en Virginie (cet État se classe en deuxième position par le nombre des exécutions)⁴⁸. En mars 2020, l'État du Colorado a aboli la peine de mort et a commué les peines de trois détenus condamnés à mort en peines d'emprisonnement à perpétuité⁴⁹. En revanche, l'État du Delaware a évoqué en mai 2019 la possibilité de rétablir la peine de mort⁵⁰. Le Missouri a repris en 2019 les exécutions, après n'en avoir pratiqué aucune l'année précédente⁵¹. Et en février 2019, le Sénat du Wyoming a rejeté l'abolition de la peine de mort pour la sixième année consécutive⁵².

13. La décision la plus regrettable est toutefois celle qu'a prise le gouvernement fédéral, dont le Département fédéral de la justice a annoncé le 25 juillet 2019 la reprise des exécutions. Il a toutefois été sursis aux cinq exécutions initialement prévues en décembre 2019 (trois d'entre elles) et janvier 2020 (deux d'entre elles) à la suite de la contestation du nouveau protocole fédéral d'exécution⁵³.

14. La première exécution fédérale a eu lieu le 14 juillet 2020, lorsque Daniel Lewis Lee, condamné pour meurtre familial, a été exécuté par injection létale au pénitencier fédéral de Terre Haute (Indiana). Il avait été décidé de surseoir à l'exécution en raison de recours déposés contre l'utilisation d'une substance unique (le pentobarbital) et des difficultés qu'il y avait à procéder à une exécution pendant la pandémie. Quelques heures

³⁹ *Deputy says Russia must re-introduce death penalty after Liza Kiseleva murder*, article publié dans *Crime Russia*, 11 octobre 2019.

⁴⁰ Le Levada Analytical Center (Centre Levada) a procédé à une enquête auprès de 1 616 personnes dans 40 régions de Russie entre le 24 et le 30 octobre 2019. Le Centre Levada est une organisation non gouvernementale russe de sondages. Pour de plus amples informations : <https://www.levada.ru/en/about-us/>.

⁴¹ *Half of Russians Want the Death Penalty Back – Poll*, article publié dans *The Moscow Times*, 7 novembre 2019.

⁴² Voir <https://deathpenaltyinfo.org/states-and-without-death-penalty> (au 25 septembre 2020).

⁴³ La Californie, l'Oregon et la Pennsylvanie.

⁴⁴ Voir *State v. Gregory*. La Cour suprême de l'État de Washington a conclu que le système de peine de mort de l'État était arbitraire et discriminatoire sur le plan racial.

⁴⁵ Alors que la Californie n'a pas exécuté un condamné à mort depuis 2006 et a renouvelé son moratoire sur la peine de mort, l'épidémie de COVID-19 dans la prison d'État de San Quentin a entraîné le décès de cinq condamnés. En juillet 2020, plus de 1300 détenus et 120 membres du personnel ont été testés positifs à la COVID-19, une situation qui menace tout particulièrement les détenus vieillissants du couloir de la mort ; *5th San Quentin Death Row Inmate Dies During Prison COVID-19 Outbreak*, 7 juillet 2020.

⁴⁶ Je m'en suis félicité dans mes déclarations du [14 mars 2019](#) et du [5 juin 2019](#).

⁴⁷ *Oregon Governor's Signs Bill Narrowing the Use of Death Penalty*, 2 août 2019.

⁴⁸ *Could Virginia abolish the death penalty in 2020?*, WUSA news, 20 novembre 2019.

⁴⁹ Je m'en suis félicité dans ma déclaration du [24 mars 2020](#).

⁵⁰ *Delaware lawmakers consider reinstating death penalty*, The Associated Press, 15 mai 2019.

⁵¹ Amnesty International 2019, p. 15.

⁵² Death Penalty News, *Wyoming Senate rejects death penalty repeal, one senator citing Jesus' crucifixion as her rationale*, 15 février 2019.

⁵³ *Amnesty International 2019*, p. 19.

avant l'exécution, la Cour suprême a rendu à la majorité de cinq juges contre quatre une décision non signée qui autorisait l'utilisation d'une substance unique et confirmait les décisions antérieures de la Cour suprême et des juridictions d'appel autorisant l'exécution de M. Lee, ainsi que celles de Wesley Purkey (condamné pour le viol et le meurtre d'une adolescente)⁵⁴ le 16 juillet 2020 et de Keith Nelson (condamné pour le meurtre d'une fillette) le 28 août 2020⁵⁵. Dustin Lee Honken, condamné pour le meurtre de deux filles par le tribunal fédéral de l'Iowa, a été exécuté le 17 juillet 2020, alors que l'État de l'Iowa avait aboli la peine de mort en 1965⁵⁶. Le 26 août 2020, l'Amérindien Lezmond Mitchell a été exécuté pour des meurtres commis sur le territoire tribal des Navajos, ce qui a suscité un certain nombre de préoccupations au sujet de la souveraineté de la nation Navajo. La loi fédérale relative à la peine de mort de 1994 autorise en effet les autorités tribales à « opter » pour la peine de mort ; or, le procureur général a autorisé le ministère public à demander la peine de mort pour Mitchell alors même que la nation Navajo non seulement avait refusé d'opter pour cette peine, mais s'y était même farouchement opposé⁵⁷. Deux exécutions supplémentaires ont eu lieu en septembre 2020 : William Lecroy, condamné pour meurtre, a été exécuté le 22 septembre et Christopher Vialva, condamné pour le meurtre d'un couple commis lorsqu'il était âgé de 19 ans, a été exécuté le 24 septembre. Au 25 septembre 2020, 55 personnes étaient détenues dans le couloir de la mort au niveau fédéral⁵⁸. Au cours des 56 années précédentes, le gouvernement fédéral a uniquement procédé à l'exécution de trois personnes. J'ai déjà déploré dans deux déclarations la reprise des exécutions fédérales, car cette décision va à l'encontre d'une tendance croissante à l'abolition de la peine de mort aussi bien aux États-Unis que dans le reste du monde⁵⁹.

15. Toujours selon Amnesty International, fin 2019, 2581 personnes étaient sous le coup d'une condamnation à la peine capitale aux États-Unis (dont la plupart en Californie, en Floride, au Texas, en Alabama et en Caroline du Nord). Et selon le Death Penalty Information Center, 2603 personnes attendaient leur exécution au 1^{er} avril 2020. 2019 a été la onzième année consécutive pendant laquelle les États-Unis ont été le seul pays du continent américain à procéder à des exécutions. Néanmoins, bien que le nombre d'exécutions et de condamnations à mort recensées dans ce pays en 2019 ait légèrement augmenté par rapport à 2018, il est resté dans les moyennes historiquement faibles de ces dernières années. Pour la quatrième année consécutive et la quatrième fois depuis 2006, le pays ne figure plus parmi les cinq pays du monde ayant exécuté le plus grand nombre de personnes : il se classe en 6^e position. Il y a eu 35 exécutions en 2014⁶⁰, 28 en 2015⁶¹, 20 en 2016, 23 en 2017⁶², 25 en 2018⁶³ et 22 en 2019⁶⁴. En 2020, 14 exécutions ont déjà eu lieu, dont trois au Texas, une en Géorgie, une en Alabama, une au Missouri, une au Tennessee et sept au niveau fédéral⁶⁵. Le nombre de condamnations à mort a légèrement diminué par rapport à 2018 : au moins 72 condamnations à mort ont été prononcées en 2014, 52 en 2015, 32 en 2016, 41 en 2017, 45 en 2018 et 35 en 2019. Selon Amnesty International, ces diminutions s'expliquaient en partie par les actions en justice qui ont entraîné la révision des protocoles d'injection létale ou par les problèmes rencontrés par les États pour se procurer des substances pour les injections létales. Les exécutions ont surtout lieu dans un nombre restreint d'États, notamment du sud du pays. En 2019, sur les 29 États non abolitionnistes, 11 n'avaient procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans⁶⁶. En 2019, le Texas est resté l'État qui a pratiqué le plus grand nombre d'exécutions, puisqu'elles représentent plus de 40 % de l'ensemble des exécutions consignées. En outre, le Nebraska et l'Ohio ont procédé à des exécutions 2018, mais se sont abstenus de le faire en 2019⁶⁷.

16. Selon le Death Penalty Information Center, depuis juillet 2010, presque toutes les exécutions ont été effectuées par injection létale (à part un petit nombre d'exécutions par électrocution). Plusieurs États utilisent un mélange de trois produits, dont un anesthésiant ou un sédatif, un produit paralysant et une troisième substance destinée à arrêter le cœur. Néanmoins, ces dernières années, les États-Unis ont rencontré des difficultés à se procurer des produits à cette fin, notamment des anesthésiants. Ils ont recours en conséquence à des produits douteux, voire secrets, ou bien à des combinaisons expérimentales de substances – telles que

⁵⁴ [Wesley Ira Purkey executed in Terre Haute, 2nd man put to death this week](#), Indianapolis Star, 16 juillet 2020.

⁵⁵ [Federal Government Executes Keith Nelson](#), Death Penalty Information Centre, 28 août 2020

⁵⁶ Pour de plus amples informations sur les exécutions fédérales, voir : <https://deathpenaltyinfo.org/state-and-federal-info/federal-death-penalty/executions-under-the-federal-death-penalty>

⁵⁷ <https://theintercept.com/2020/08/25/lezmond-mitchell-execution-navajo-nation/>

⁵⁸ <https://deathpenaltyinfo.org/state-and-federal-info/federal-death-penalty/list-of-federal-death-row-prisoners>

⁵⁹ Voir mes déclarations du [2 août 2019](#) et du [15 juillet 2020](#).

⁶⁰ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2014](#), p. 4

⁶¹ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2015](#), p. 12.

⁶² Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2017](#), p. 13.

⁶³ Amnesty International [Condamnation à mort et exécutions en 2018](#), p. 9.

⁶⁴ Amnesty International 2019, p. 15.

⁶⁵ Au 25 septembre 2020. Voir <https://deathpenaltyinfo.org/executions/2020>.

⁶⁶ Californie, Caroline du Nord, Colorado, Kansas, Kentucky, Montana, Nevada, New Hampshire, Oregon, Pennsylvanie et Wyoming. Amnesty International 2019, p. 16.

⁶⁷ Amnesty International 2019, p. 15.

le midazolam (un sédatif dont on ignore les véritables effets, voire l'origine), le pentobarbital ou le fentanyl (un opioïde utilisé comme antalgique). Cette difficulté s'explique en partie par le fait que certains groupes pharmaceutiques européens refusent d'exporter des produits à des fins d'exécution ou n'en ont plus le droit. Les conséquences de cette situation sont considérables : certains condamnés meurent dans d'atroces souffrances et pendant un temps anormalement long⁶⁸ ; les témoignages faisant état d'exécutions désastreuses sont nombreux et plusieurs cas démontrent que le personnel pénitentiaire n'est pas toujours compétent pour exécuter les décisions de condamnation à mort (voir, par exemple, le cas d'Alva Campbell⁶⁹ ou celui de Doy Lee Ham⁷⁰). En outre, dans le Tennessee, suite à la publication le 5 juillet 2018 d'un protocole révisé pour les injections létales, 33 détenus condamnés à mort ont engagé une action au civil en raison de l'imprécision des nouvelles dispositions qui régissent les exécutions au moyen d'un mélange controversé de produits, dont le midazolam⁷¹. De surcroît, certaines sociétés pharmaceutiques ont même engagé les actions en justice à l'encontre des États qui utilisent leurs produits, dont le midazolam, au cours des exécutions⁷². Par exemple, en juillet 2018, une entreprise pharmaceutique américaine a engagé une action à l'encontre de l'État du Nevada et, par conséquent, l'exécution de Scott Raymond Dozier a ainsi été interrompue en septembre 2018⁷³. De plus, en août 2019, le service pénitentiaire de l'Indiana a confirmé que l'État ne disposait pas des substances nécessaires à l'exécution de ses huit condamnés. L'action en justice engagée il y a six ans contre le protocole d'injection létale en Oklahoma a été relancée en juillet 2020. Dans leur demande, les détenus se fondaient sur de nouveaux éléments de preuve établissant que la méthode des triples substances prévue par l'État présentait « un risque important de douleur et de souffrance » ; ils affirmaient que le midazolam ne permettait pas de rendre le condamné insensible et présentait « un risque objectivement inacceptable de préjudice considérable », et qui était « certain ou très probable » ; ils contestaient les protocoles de formation « imprécis et incomplets »⁷⁴. Les tribunaux ont jusqu'ici rejeté toute contestation de l'utilisation du midazolam⁷⁵.

17. En 2008, la Cour Suprême des États-Unis avait déclaré constitutionnelles les injections létales et cette position a été réaffirmée également dans l'arrêt *Glossip c. Gross* de 2015, dans lequel elle a validé l'utilisation du midazolam⁷⁶. Certains États tentent de contourner la pénurie du produit habituellement utilisé pour les injections létales en testant de nouvelles substances (comme le fentanyl, qui a été utilisé pour la première fois dans un assemblage de quatre substances au Nebraska lors de l'exécution de Carey Dean Moore)⁷⁷. D'autres États envisagent déjà de recourir à d'autres méthodes d'exécution. En effet, en 2015, l'Utah a décidé de rétablir la mort par peloton d'exécution⁷⁸. Depuis 2018, le Tennessee a rétabli l'électrocution comme option offerte au prisonnier. Similairement, en Caroline-du-Sud, il existe d'ailleurs un projet de texte visant à changer la méthode principale d'exécution⁷⁹. La Louisiane a envisagé de réintroduire la pendaison, le peloton d'exécution ou l'électrocution⁸⁰, après le moratoire imposé en décembre 2018 par un tribunal fédéral⁸¹. L'Alabama a demandé l'assistance d'une entreprise du Tennessee pour la mise au point d'un nouveau protocole (controversé) d'hypoxie à l'azote, qui prive le condamné d'oxygène⁸². Le Mississippi et l'Oklahoma

⁶⁸ <http://www.deathpenaltyinfo.org/some-examples-post-furman-botched-executions?scid=8&did=478>.

⁶⁹ Voir la [déclaration](#) de M. Cruchten du 16 novembre 2017 sur l'exécution « ratée » d'Alva Campbell.

⁷⁰ Tracy Connor, [Lawyer describes aborted execution attempt for Doyle Lee Hamm as 'torture'](#), NBC News, 25 février 2018

⁷¹ [Tennessee: Inmate's lawyers look for holes in lethal injection rules during penalty challenge, 13 juillet 2018, Death Penalty News.](#)

⁷² [Drug companies don't want to be involved in executions, so they're suing to keep their drugs out](#), Washington Post, 13 août 2018.

⁷³ [Nevada delays its first execution in 12 years after a drug company objects](#), 12 juillet 2018, Death Penalty News and [Judge stops Nevada from using drug in execution](#), Las Vegas Review-Journal, 28 septembre 2018.

⁷⁴ [Execution Lawsuits Settle in Arizona and California, as Prisoners Renew Lethal-Injection Protocol Challenge in Oklahoma](#), Death Penalty News, 6 août 2020.

⁷⁵ [Arkansas Federal Court Rejects Death-Row Prisoners' Challenge to State's Use of Midazolam in Executions](#), Death Penalty News, 4 juin 2020.

⁷⁶ [Indiana DOC doesn't have the drugs to execute death row inmates](#), Associated Press, 19 août 2019.

⁷⁷ <https://deathpenaltyinfo.org/node/6180>

⁷⁸ Gilles Paris, [L'Utah : le peloton d'exécution plutôt que l'injection](#), Le Monde, 25 mars 2015. Cette méthode est aussi utilisée au Mississippi et en Oklahoma, selon Death Penalty Information Center.

⁷⁹ [Proposed SC bill would make electrocution main method of execution for death penalty inmates](#), WMBF News, 17 January 2019.

⁸⁰ [Electrocution, firing squads should be options for death penalty in Louisiana, AG Jeff Landry tells Gov. Edwards](#), KALB news, 25 juillet 2018.

⁸¹ [Death sentences drastically decline; report says there was 'a sea change in public opinion'](#), The Advocate, 30 décembre 2018.

⁸² [Sick and Shrouded in Secrecy: Alabama's Contract to Gas Humans to Death](#), Counterpunch, 5 novembre 2019.

ont déjà autorisé cette méthode⁸³ et, en Alabama, des détenus ont demandé à être exécutés de cette façon⁸⁴. Enfin, certains États (trois) autorisent aussi la pendaison.

18. La pratique de la peine de mort aux États-Unis suscite également des préoccupations au regard des personnes exécutées. Bien que cela soit interdit aux États-Unis par le droit international et le huitième amendement de la Constitution nationale, le pays a exécuté à plusieurs reprises des condamnés à mort présentant selon toute vraisemblance des troubles mentaux. D'après certains chercheurs, un quart environ des personnes exécutées aux États-Unis avaient fait antérieurement l'objet d'un diagnostic de troubles mentaux⁸⁵. Mon prédécesseur, M. Crutchen, en particulier, a aussi été très choqué de l'exécution de Charles Morva, atteint d'un handicap mental, dans l'État de Virginie le 6 juillet 2017⁸⁶. Le 9 août 2018, le Tennessee a exécuté Billy Ray Irick qui présentait des symptômes de maladie mentale et qui, selon certains témoins, n'avait pas été suffisamment anesthésié⁸⁷. En août 2019, le Tennessee a également exécuté par électrocution Stephen West, qui avait reçu en prison des soins de santé mentale⁸⁸. Wesley Ira Purkey, exécuté en juillet 2020 (voir plus haut), souffrait de schizophrénie et de démence⁸⁹.

19. Jusqu'à l'arrêt rendu par la Cour Suprême dans l'affaire *Roper vs. Simmons*⁹⁰ en 2005, il existait même des exécutions de personnes mineures au moment des faits⁹¹. Les États-Unis exécutent également des personnes de plus de 70 ans⁹², des femmes⁹³ ou des ressortissants étrangers⁹⁴, notamment ceux qui n'ont pas obtenu l'assistance consulaire à laquelle ils auraient droit selon la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963, donc en violation du droit international⁹⁵. Rappelons qu'en 2004 la Cour internationale de justice (CIJ), suite à une requête déposée par le Mexique, a condamné les États-Unis dans l'affaire *Avena* pour violation de la Convention de Vienne⁹⁶ et a ordonné aux États-Unis de procéder au contrôle juridictionnel des condamnations et des peines prononcées à leur encontre. Néanmoins, le Texas a exécuté, plusieurs ressortissants mexicains privés de protection consulaire⁹⁷. Par exemple, malgré les appels lancés par les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme à l'arrêt de l'exécution⁹⁸, il a exécuté en novembre 2018 Robert Moreno Ramos, qui présentait probablement un handicap mental⁹⁹. De plus, certains condamnés attendent leur exécution très longtemps après le prononcé la sentence. En 2018, par exemple, six personnes (sur 25) ont été exécutées après avoir passé plus de 30 ans dans le couloir de la mort, et quatre attendaient leur exécution depuis 20 à 30 ans. En 2019, 12 condamnés (sur 22) ont été exécutés après avoir passé au moins 20 années dans le couloir de la mort, dont trois plus de 30 ans¹⁰⁰.

20. La proportion d'Américains qui considèrent que la peine de mort est appliquée de manière juste continue de décroître ; elle est passée en dessous de 50 % pour la première fois en octobre 2018, avec 49 % des

⁸³ Washington Post, *Drug companies don't want to be involved in executions, so they're suing to keep their drugs out*, 13 août 2018.

⁸⁴ [Alabama: 8 death row inmates request execution by nitrogen gas](#), The Associated Press, 11 juillet 2018

⁸⁵ [Some Prisoners Executed Despite Mental Illness Diagnosis](#), MedPage Today, 28 octobre 2018,

⁸⁶ Voir la déclaration de M. Crutchen [13 juillet 2017](#).

⁸⁷ [Tennessee executes Billy Ray Irick](#), Tennessean, 10 août 2018; *Tennessee execution: Billy Ray Irick tortured to death, expert says in new filing*, eu.tennessean.com, 7 septembre 2018.

⁸⁸ [Tennessee executes Stephen West by electric chair](#), USA Today, 15 août 2019.

⁸⁹ [Wesley Ira Purkey executed in Terre Haute, 2nd man put to death this week](#), Indianapolis Star, 16 juillet 2020.

⁹⁰ Voir <http://www.deathpenaltyinfo.org/u-s-supreme-court-roper-v-simmons-no-03-633>

⁹¹ Le dernier condamné à mort pour un crime commis alors qu'il était mineur est Scott Allen Hain. Il a été exécuté le 3 avril 2003.

⁹² Voir la déclaration de M. Crutchen du 20 avril 2018 dans laquelle il condamne l'exécution de Walter Leroy Bloody, 83 ans, par l'Alabama après 30 ans de prison. En outre, le 26 mai 2017, Thomas Arthur, âgé de 75 ans, a été exécuté en Alabama ; voir sur : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/6373/2017/fr/>. Cecil Clayton, 74 ans, a été exécuté au Missouri en 2015, et Brandon Jones, 72 ans, en Géorgie en 2016. En février 2019, le Texas a exécuté Billie Coble, 70 ans. Voir la base de données sur <https://deathpenaltyinfo.org/views-executions>.

⁹³ La dernière femme exécutée était Kelly Gisserdiner (le 30 septembre 2015 dans l'État de Géorgie).

⁹⁴ Le Salvadorien Alfredo Prieto a été exécuté aux États-Unis (le 10 janvier 2015 en Virginie), malgré une demande de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de surseoir à son exécution ; Amnesty International, [2015](#), p. 22.

⁹⁵ Amnesty International, [2014](#), p. 18.

⁹⁶ Cour Internationale de justice, *Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique)*, arrêt du 31 mars 2004, I. C. J. Recueil 2004, p. 12.

⁹⁷ Voir <http://assembly.coe.int/nw/xml/News/News-View-FR.asp?newsid=4969&lang=1&cat=et>

<http://assembly.coe.int/nw/xml/News/News-View-FR.asp?newsid=4806&lang=1&cat=>

⁹⁸ Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) des Nations Unies, [UN experts urge US to halt Texas execution of Mexican Roberto Ramos Moreno](#), 13 novembre 2018.

⁹⁹ [Texas executes Robert Moreno Ramos, amid pleas for case review](#), The Texas Tribune, 14 novembre 2019.

¹⁰⁰ Situation au 25 septembre 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/executions/2019>.

personnes interrogées estimant que son application était juste, contre 45 % pour lesquels elle était injuste¹⁰¹. Selon les sondages Gallup Values and Beliefs réalisés en mai 2020, la proportion d'Américains qui jugent la peine de mort moralement acceptable a atteint son plus bas niveau (54 %)¹⁰². Des ONG (comme le Ministère contre la peine de mort de sœur Helen Prejean) et des avocats, continuent d'œuvrer pour l'abolition complète de la peine capitale, notamment en médiatisant les exécutions et les cas de condamnations erronées. Pourtant, malgré quelques tendances abolitionnistes positives aux Etats-Unis d'Amérique, il existe toujours d'importantes difficultés qui empêchent une avancée substantielle vers une abolition de la peine de mort.

3.3. Japon

21. Le Japon est un État observateur du Conseil de l'Europe depuis 1996. Il a ratifié le Pacte International relatif aux droits civils et politiques le 21 juin 1979, mais il n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort. Au Japon, dix-neuf crimes sont passibles de la peine de mort (dont des crimes qui n'impliquent pas la mort de la victime). Amnesty International y a recensé trois exécutions en 2015 (autant qu'en 2014), trois en 2016 (dont un homme âgé de 75 ans et une femme), quatre en 2017, quatre en 2018¹⁰³ et trois en 2019¹⁰⁴, toutes par pendaison. Selon cette organisation, de nouvelles condamnations à mort ont été prononcées : quatre en 2015, trois en 2016, trois en 2017, quatre en 2018 et deux en 2019. Le pays a plus que triplé son chiffre annuel (de 4 à 15) en 2018, après avoir pendu les 13 condamnés de la célèbre affaire de la secte Aum Shinrikyo responsable de l'attentat mortel au gaz sarin commis en 1995 dans le métro de Tokyo¹⁰⁵. Deux hommes (l'un de 64 ans et l'autre de 50) ont été exécutés par pendaison pour meurtre en août 2019 et, le 26 décembre 2019, un chinois a été exécuté ; ils avaient tous été condamnés pour meurtre¹⁰⁶. Il y avait encore 141 condamnés à mort en prison à la fin de l'année 2016¹⁰⁷, mais ce chiffre est retombé à 116 à la fin de l'année 2018¹⁰⁸. Fin 2019, 121 personnes étaient sous le coup d'une condamnation à mort, dont 112 pour lesquelles cette condamnation était définitive¹⁰⁹.

22. De nombreuses pratiques japonaises en matière de peine de mort alarment tout particulièrement les défenseurs des droits de l'homme. Certaines personnes ont été exécutées alors qu'un recours en révision était toujours en instance devant la justice. Neuf personnes exécutées en juillet 2018¹¹⁰ et le ressortissant chinois exécuté en décembre 2019 avaient, par exemple, déposé une demande de révision de leur procès, que la justice examinait encore au moment de leur exécution. Autre fait troublant : Teruhiko Seki a été exécuté en décembre 2017 alors qu'il n'avait que 19 ans au moment des faits pour lesquels il avait été condamné¹¹¹. Selon la législation japonaise, la peine capitale ne peut être prononcée à l'encontre d'une personne âgée de moins de 18 ans ou « aliénée » au moment des faits. Les condamnés ne sont souvent prévenus de leur exécution que quelques heures avant, et leurs familles et avocats n'en sont informés qu'après l'exécution¹¹².

23. Amnesty International indique que des personnes présentant des troubles mentaux ont été condamnées au Japon et se trouvent encore dans le couloir de la mort¹¹³. De plus, les condamnés à mort vivent dans des conditions controversées. Ils sont isolés des autres détenus et leurs contacts avec le monde extérieur se limitent à de rares visites étroitement surveillées avec les membres de leurs familles, leur avocat et d'autres visiteurs dûment autorisés. Certains détenus présentent des signes de graves altérations du jugement et du comportement en raison de leur détention, comme Iwao Hakamada (voir ci-après) et Matsumoto Kenji¹¹⁴. Enfin, le Japon est l'un des pays où le temps passé dans le couloir de la mort est le plus long, puisqu'il s'étend

¹⁰¹ [New Low of 49% in U.S. Say Death Penalty Applied Fairly](#), Gallup, 22 octobre 2018.

¹⁰² <https://deathpenaltyinfo.org/facts-and-research/public-opinion-polls/national-polls-and-studies>

¹⁰³ Amnesty International 2017, p. 19.

¹⁰⁴ Amnesty International 2019, p. 21 et p. 27.

¹⁰⁵ Amnesty International 2018, pp. 19 et 20, [déclaration de M. Cruchten du 9 juillet 2018](#). Deux hommes ont par ailleurs été exécutés le 27 décembre 2018.

¹⁰⁶ Amnesty International, Japon. [La pendaison de deux personnes est une décision déplorable](#), 2 août 2019, et [Japon. L'exécution d'un homme entache le bilan du pays hôte des Jeux olympiques en matière de droits humains](#), 26 décembre 2019.

¹⁰⁷ Amnesty International 2016, p. 22, et Amnesty International [2015](#), pp. 33-34.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 23.

¹⁰⁹ Amnesty International 2019, p. 26.

¹¹⁰ Amnesty International, Japon. [Les exécutions s'enchaînent à un rythme sans précédent, alors que six autres membres de la secte Aum ont été pendus](#), 26 juillet 2018, et Japon. [L'exécution de sept membres de la secte Aum n'apporte pas la justice](#), 6 juillet 2018.

¹¹¹ [Japan hangs two death row inmates, including man who killed Chiba family as a minor](#), The Japan Times; 19 décembre 2017.

¹¹² Amnesty International, [Japon. Les exécutions se poursuivent au Japon, où deux hommes ont été pendus](#), 13 juillet 2017.

¹¹³ Amnesty International 2019, p. 26.

¹¹⁴ *Ibidem*.

parfois à plus de trente ans. Malheureusement, comme l'ont constaté la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme¹¹⁵, M. Gunnar Jansson – ancien Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'Homme -, et Mme Emma Bonino – membre du Parlement européen en mission au Japon en 2002 – rares sont les personnes à avoir accès aux lieux d'exécution des condamnés ou même à pouvoir les rencontrer¹¹⁶. La libération de condamnés à mort innocentés ou leur libération dans l'attente d'un nouveau procès ont suscité de vifs débats au Japon à propos de la peine de mort. Le cas le plus connu est celui d'Iwao Hakamada, âgé de 83 ans, qui a passé plus de 40 ans dans le quartier des condamnés à mort. En raison de nouveaux doutes sur sa culpabilité (il est probable que ses « aveux » lui aient été extorqués par la police lors d'un interrogatoire qui a duré 20 jours), la justice nipponne a en effet décidé de le libérer en mars 2014. Néanmoins, en juin 2018, la Haute Cour de Tokyo a refusé de lui accorder un nouveau procès. M. Hakamada a fait appel de cette décision ; fin décembre 2019, son affaire était encore examinée par la Cour suprême¹¹⁷.

24. Le 20 août 2014, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a fait part de ses préoccupations au sujet de la situation de la peine de mort au Japon dans ses Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Japon. Premièrement, il juge inquiétant que certains des 19 crimes passibles de la peine de mort ne répondent pas à l'obligation née du Pacte de limiter cette peine aux « crimes les plus graves ». Deuxièmement, outre les disfonctionnements mentionnés ci-dessus, le Comité relève également que la confidentialité des entretiens entre les avocats et les détenus condamnés à mort n'est pas garantie, que, troisièmement, les examens psychologiques qui concluent à la démence ou non du détenu ne sont pas indépendants. Quatrièmement, il souligne que les demandes de nouveaux procès ou de grâce n'ont pas pour effet de suspendre l'exécution et ne sont pas effectives. Enfin, le Comité indique également que la peine de mort a été prononcée à la suite d'aveux extorqués¹¹⁸. La situation au Japon a été à nouveau examinée par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies le 11 décembre 2017 et une liste de points a été établie avant la présentation du septième rapport périodique du Japon¹¹⁹. En réponse aux recommandations et remarques faites à l'occasion du rapport de 2014, des ONG avaient souligné que les problèmes recensés n'avaient pas trouvé de solution¹²⁰. Le nombre de crimes passibles de la peine de mort est toujours le même (19), un système d'examen indépendant de la santé mentale des détenus n'a toujours pas été mis en place et les demandes de révision de la procédure n'ont pas d'effet suspensif. La décision rendue par la Cour Suprême le 10 décembre 2013 apporte une lueur d'espoir, puisqu'elle a déclaré que les entretiens entre les condamnés à mort et leurs avocats devraient être confidentiels, sauf circonstances exceptionnelles. Cependant, les membres de la secte Aum Shinrikyo et leurs avocats se sont entretenus en présence du personnel pénitentiaire.

25. Le 7 octobre 2016, la Fédération des barreaux japonais a, pour la première fois, adopté une déclaration dans laquelle elle exprime son opposition à la peine de mort et appelle les autorités à l'abolir d'ici 2020¹²¹. Néanmoins, la peine capitale jouit toujours d'un large soutien au sein de la société japonaise. Plus de 80 % de la population la considère comme une « peine inévitable » pour les auteurs de crimes haineux¹²², selon un sondage de 2014. Un autre sondage réalisé par les services du Premier ministre en novembre 2019 a révélé que plus de 80 % des personnes interrogées admettaient que la peine de mort était « incontournable ». Les autorités n'envisagent ni de l'abolir ni d'instaurer un nouveau moratoire sur les exécutions (un moratoire avait été mis en place entre novembre 1989 et mars 1993)¹²³, malgré les dernières recommandations formulées par de nombreux États dans le cadre du dernier Examen périodique universel des Nations Unies (EPU)¹²⁴. En août 2019, un groupe de 300 personnes composé de journalistes, d'avocats, de personnalités religieuses et d'anciens responsables politiques s'est réuni à Tokyo pour constituer un Comité de citoyens en

¹¹⁵ FIDH, [La peine de mort au Japon, une pratique indigne d'une démocratie](#), rapport de la mission internationale d'enquête, n°359, mars 2003, p. 19.

¹¹⁶ PONS Philippe, [Au Japon, il ne faut pas troubler l'âme des condamnés à mort](#), Le Monde, 25 mars 2005.

¹¹⁷ Amnesty International 2019, p. 26.

¹¹⁸ Comité des droits de l'homme, observations finales concernant le sixième rapport périodique du Japon, [CCPR/C/JPN/CO/6](#), 20 août 2014, para. 13.

¹¹⁹ [CCPR/C/JPN/QPR/7](#), 11 décembre 2017.

¹²⁰ Voir les rapports de la FIDH Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) et du Center for Prisoners' Rights (CPR) ; Joint submission for the adoption of the List of Issues, Japan, United Nations Human Rights Committee (CCPR) - 121st session, 27 juillet 2018 ; et Human Rights Now, Information for LOIPR, Report on Japan, 24 Juillet 2017.

¹²¹ Amnesty International 2016, p. 22.

¹²² [Japan's new Justice Minister Katsuyuki Kawai pledges reform with a focus on immigration](#), Japan Times, 30 septembre 2019.

¹²³ [Japan has no immediate plans to review death penalty, says minister](#), The Mainichi, 27 juillet 2018

¹²⁴ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Japon, A/HRC/37/15, 4 janvier 2018.

faveur l'abolition de la peine de mort au Japon¹²⁵, dont la création a également été saluée par les Nations Unies¹²⁶.

3.4. Israël

26. Tout d'abord, en vertu d'une loi adoptée en 1954, Israël a aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun. Cette loi maintient la légalité de la peine de mort pour certains crimes tels que le génocide, le crime contre l'humanité, les crimes de grande ampleur, la trahison et le crime contre le peuple juif. Depuis la création de l'État d'Israël, la peine de mort n'a été appliquée qu'une seule fois¹²⁷. Par ailleurs, Israël a soutenu les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelant à instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort, les plus récentes étant la cinquième et la sixième résolutions, ce qui prouve son engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort¹²⁸.

27. Toutefois, il est important de rappeler que cette loi n'empêche pas l'application de la peine de mort, d'autant plus que les termes « trahison » ou « crime contre le peuple juif » sont sujets à interprétation. Dans le climat de conflit durable que connaît ce pays, les appels au rétablissement de la peine de mort se multiplient. Certains ministres israéliens ont appelé en 2014 à ce rétablissement. Par exemple, le ministre des transports Yisrael Katz l'a réclamé en mai 2014, à titre dissuasif pour certains prisonniers palestiniens. Le ministre du logement, Uri Ariel, a également demandé le rétablissement de ce châtimeur pour les terroristes à la suite de l'enlèvement et du meurtre de trois adolescents juifs¹²⁹. En juillet 2015, la Knesset a rejeté un projet de loi visant à faciliter la condamnation à la peine capitale en cas de crimes terroristes, mais en mars 2016 ce sujet est revenu devant le Parlement israélien¹³⁰. Le 3 janvier 2018, la Knesset a donné son accord préliminaire pour ce projet de loi, événement inquiétant auquel M. Crutchen a répondu par une déclaration rappelant que le statut d'État observateur auprès de l'Assemblée encourage l'engagement en faveur de l'abolition de la peine de mort¹³¹. L'adoption de ce projet de loi a depuis janvier dernier été reportée à de nombreuses reprises et le ministre de la défense Avigdor Liberman a appelé à l'adopter pour faciliter la condamnation à mort de terroristes (c'est-à-dire de Palestiniens) à la majorité simple des juges, et non plus à l'unanimité des trois juges. Cependant, le procureur général, M. Avichai Mandelblit, s'est déclaré opposé à une telle loi¹³². En novembre 2018, M. Avigdor Liberman, alors ministre de la Défense, a accusé les partenaires de sa coalition de saboter le projet de loi¹³³. En février 2019, quelques ministres ont demandé l'application de la peine de mort au lendemain du meurtre sauvage d'une adolescente commis par un Palestinien¹³⁴. En outre, Israël n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort¹³⁵.

3.5. Kazakhstan

28. Bien que, depuis 1998, le nombre de crimes passibles de la peine de mort en temps de paix ait été drastiquement réduit et que la peine capitale ait été abolie pour les crimes ordinaires, restent passibles de cette peine les infractions qui constituent, soit des actes relevant du terrorisme et ayant entraîné la mort de personnes, soit certains crimes graves commis en temps de guerre, ce qui a été critiqué par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies en août 2016¹³⁶. Une réforme du Code pénal réalisée en 2014 et entrée en vigueur le 1er janvier 2018 a même fait passer le nombre d'infractions passibles de la peine capitale de 18 à 19¹³⁷. L'article 47(2) du Code pénal de 2014¹³⁸ interdit la peine de mort pour les mineurs de moins de 18 ans, les femmes et les personnes âgées de plus de 65 ans.

¹²⁵ [Civil group for a death penalty-free inaugurated](#), Japan Press Weekly, 28 août 2019.

¹²⁶ [Video message on the occasion of the establishment of the Citizen's Committee to Abolish Capital Punishment, Japan](#), 9 mars 2019.

¹²⁷ En 1962, Adolph Eichmann a été pendu pour sa participation à la Shoah.

¹²⁸ Résolutions A/RES/69/186 et A/RES/71/187 Moratoire sur l'application de la peine de mort, adoptées respectivement les 18 décembre 2014 et 19 décembre 2016.

¹²⁹ Amnesty International [2014](#), p. 49.

¹³⁰ Amnesty International, [Israel: Human Rights Situation Remains Dire](#), p. 15.

¹³¹ Voir sa déclaration du 4 janvier 2018.

¹³² Toi Staff, [Defense minister urges colleagues to endorse death penalty for terrorists](#), The Times of Israel, 25 juillet 2018

¹³³ [Peine de mort: Liberman accuse la coalition d'avoir sabordé son projet de loi](#), The Times of Israel, 21 novembre 2018.

¹³⁴ [Death Penalty for Palestinian Who Savagely Murdered Jewish Teen?](#), Israel Today, 10 février 2019.

¹³⁵ https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-12&chapter=4&lang=fr.

¹³⁶ Observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Kazakhstan, CCPR/C/KAZ/CO/2, paragraphe 17.

¹³⁷ International Commission against the Death Penalty, [How States abolish the death penalty. 29 Case-Studies, Second edition](#), mai 2018, p. 32.

¹³⁸ <http://www.legislationline.org/documents/section/criminal-codes/country/21>.

29. Le 18 décembre 2003, le Président Nursultan Nazarbayev a décrété un moratoire sur les exécutions et, depuis le 12 mai 2003 (date de la dernière exécution), aucune exécution n'a eu lieu dans le pays. À l'issue de son jugement en novembre 2016, Ruslan Kulekbayev a été condamné à mort pour des actes de terrorisme¹³⁹ ayant entraîné la mort de 10 personnes à Almaty en juillet de la même année ; il reste le seul condamné présent dans le couloir de la mort au Kazakhstan¹⁴⁰. Il s'agissait de la sixième condamnation à mort prononcée depuis la signature en 2003 du moratoire sur les exécutions. Toutes les condamnations à mort prononcées depuis ont été commuées en peines de réclusion à perpétuité¹⁴¹, et aucune exécution ou condamnation à mort n'a été enregistrée.

30. Le Kazakhstan a par ailleurs voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour un moratoire sur l'utilisation de la peine de mort en décembre 2012, 2014, 2016 et 2018. En signant le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques le 23 septembre 2020 à la suite d'un discours prononcé par le président Kassym-Jomart Tokayev lors de la 75^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Kazakhstan a décidé d'abolir totalement la peine de mort et s'est engagé à réformer son Code pénal¹⁴².

3.6. Kirghizistan

31. Le Kirghizistan a aboli la peine de mort en 2007. Le 11 février 2010, il a ratifié le Deuxième Protocole facultatif au PIDCP, rendant impossible tout rétablissement de la peine capitale¹⁴³, ce dont l'Assemblée se félicite dans sa [Résolution 1984 \(2014\)](#) sur la demande de statut de partenaire pour la démocratie soumise par le parlement de la République du Kirghizistan¹⁴⁴.

3.7. Maroc

32. Le Maroc n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif au PIDCP. Partenaire pour la démocratie auprès de notre Assemblée, le Parlement marocain s'est engagé notamment à poursuivre ses initiatives en vue de « sensibiliser les pouvoirs publics, les acteurs de la vie politique et la société civile afin de faire avancer la réflexion en cours sur [...] la peine capitale » et à continuer d'« encourager les autorités compétentes à poursuivre le moratoire sur les exécutions de la peine de mort existant depuis 1993 »¹⁴⁵. En effet, le Maroc n'exécute plus les condamnés à mort depuis 1993, bien que 93 personnes demeurent sous le coup de la peine capitale¹⁴⁶. Toutefois, des condamnations à mort sont encore prononcées. En 2015, selon Amnesty International, neuf personnes ont été condamnées à mort¹⁴⁷. En 2016, ce chiffre s'élevait à six (et, comme en 2015, comprenait aussi le Sahara occidental) et certains condamnés à mort ont bénéficié d'une commutation ou d'une grâce¹⁴⁸. En 2017, 15 personnes au moins ont été condamnées à mort et les autorités ont accordé quatre commutations de peine¹⁴⁹. En 2018, dix personnes ont été condamnées à mort et au moins sept personnes en 2019¹⁵⁰. 93 personnes au moins occupent le couloir de la mort¹⁵¹. La Constitution de 2011 consacre expressément un « droit à la vie », sans pour autant abolir la peine de mort. En 2019, le roi Mohammed VI a gracié 30 personnes au total en commuant leur peine en réclusion à perpétuité, auxquelles s'ajoutent deux personnes le 29 juillet 2020¹⁵². Mais le 18 juillet 2019, le tribunal antiterroriste de Salé a condamné à mort trois hommes accusés d'avoir sauvagement assassiné deux touristes scandinaves dans le massif de l'Atlas en décembre 2018, et qui appartenaient à un groupe associé à Daech. J'ai réagi à cette décision dans ma [déclaration du 24 juillet 2019](#), dans laquelle j'affirme que ni la lutte contre le terrorisme ni les crimes les plus graves ne peuvent justifier la peine de mort, en appelant les autorités marocaines à ne pas appliquer la peine capitale. La Cour d'appel de Rabat a toutefois confirmé les sentences le 31 octobre 2019¹⁵³.

¹³⁹ Amnesty International [2017](#), p. 33.

¹⁴⁰ Amnesty International, [Kazakhstan takes important step towards abolishing the death penalty](#), 23 September 2020.

¹⁴¹ Amnesty International, [Kazakhstan 2017/2018](#).

¹⁴² [Kazakhstan officially abolishes death penalty](#), 24 September 2020.

¹⁴³ Voir [Le Kirghizistan ferme définitivement la porte à la peine de mort](#).

¹⁴⁴ [Résolution 1984 \(2014\)](#), paragraphe 6.

¹⁴⁵ Le Parlement du Maroc obtient le statut de Partenaire pour la Démocratie de l'APCE, Communiqué de presse – AP032(2011), 21 juin 2011.

¹⁴⁶ Situation au 26 novembre 2019, voir <http://www.worldcoalition.org/Morocco>.

¹⁴⁷ Amnesty International [2015](#), p. 65.

¹⁴⁸ Amnesty International [2016](#), pp. 5-6.

¹⁴⁹ Amnesty International [2017](#), pp. 30 and 32.

¹⁵⁰ Amnesty International 2019, p. 53.

¹⁵¹ <http://www.worldcoalition.org/Morocco>, situation au 25 septembre 2020.

¹⁵² <https://www.peinedemort.org/document/actualites?zonegeo=MAR>. [Amnesty International reports only one royal pardon in 2019; Amnesty International 2019, p. 39.](#)

¹⁵³ [Morocco backpacker murders: Court confirms death penalty for killers](#), [Deutsche Welle](#), 31 octobre 2019.

33. La Coalition marocaine contre la peine de mort, qui regroupe sept ONG, est à la tête du mouvement abolitionniste au Maroc¹⁵⁴. Dans ce combat l'accompagnent le Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc, le Conseil national des droits de l'homme et les avocats de six barreaux différents, tous unis dans la lutte contre la peine capitale¹⁵⁵. Toutefois, la société marocaine reste partagée sur l'abolition de cette peine¹⁵⁶. Dans sa dernière résolution sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc, en mai 2019, l'Assemblée a regretté que peu de progrès aient été réalisés dans ce domaine et a appelé de nouveau le Parlement marocain à abolir la peine de mort dans le droit et, en attendant, à promouvoir un moratoire de droit sur les exécutions¹⁵⁷. Cette question a aussi été abordée dans le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie sur « L'évaluation du partenariat pour la démocratie du Parlement du Maroc »¹⁵⁸. En décembre 2018, la délégation du Maroc s'est abstenue¹⁵⁹ lors du vote de la septième résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un moratoire sur l'application de la peine de mort¹⁶⁰ ; elle s'était déjà abstenue aux six votes précédents de cette même résolution¹⁶¹. En décembre 2016, le Comité des Droits de l'Homme s'était inquiété des projets de modification du Code pénal visant à étendre le champ d'application de la peine de mort à trois nouvelles catégories de crimes (malgré une réduction du nombre d'infractions passibles de la peine capitale) Amnesty International a exprimé les mêmes inquiétudes en septembre 2017¹⁶². Le Maroc, après s'être soumis à l'Examen périodique universel des Nations Unies, a rejeté en mai 2018¹⁶³ la recommandation l'invitant à abolir immédiatement et totalement la peine de mort¹⁶⁴. En janvier 2019, l'Organisation marocaine des droits humains a exhorté le Maroc à adhérer à une convention internationale visant à l'abandon de la peine de mort, et la nouvelle présidente du Conseil national des droits de l'homme, Mme Amina Bouayach, a vigoureusement critiqué ce qu'elle a appelé l'indécision du gouvernement à l'égard de l'abolition complète de cette peine¹⁶⁵. Récemment, le meurtre brutal d'un enfant de 11 ans, Adnane Bouchouf, a soulevé la question de l'application à nouveau de la peine de mort et une pétition lancée à ce sujet sur Facebook a jusqu'ici recueilli plus de 100 000 signatures¹⁶⁶.

3.8. Autorité palestinienne

34. En devenant partenaire pour la démocratie le 4 octobre 2011, le Conseil national palestinien (CNP) s'est engagé à encourager les discussions en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le Code pénal et à poursuivre le moratoire de fait en vigueur en Cisjordanie depuis 2005¹⁶⁷. Dans les territoires administrés par l'Autorité palestinienne, la Cisjordanie continue de prononcer des condamnations à mort, mais on ne recense aucune exécution depuis 2005. En revanche, les condamnations à mort sont toujours prononcées et les condamnés exécutés dans la bande de Gaza, sous le contrôle du Hamas depuis 2007. Les méthodes utilisées sont la pendaison ou le peloton d'exécution. Selon la loi palestinienne, les condamnations à mort doivent être exécutées avec l'accord du Président palestinien ; cependant depuis 2010, cette exigence n'a jamais été respectée¹⁶⁸. Dans sa [Résolution 2105 \(2016\)](#) sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien, l'Assemblée a noté qu'en dépit de la mise en place depuis 2005 d'un moratoire de fait sur les exécutions en Cisjordanie, les tribunaux de Gaza continuent de prononcer des condamnations à la peine capitale et que les autorités du Hamas procèdent toujours à des exécutions illégales¹⁶⁹. L'Assemblée

¹⁵⁴ Téo Cazenaves, [Peine de mort: le Maroc, 'pays abolitionniste en pratique'](#), Le Desk, 12 avril 2017

¹⁵⁵ Fouâd Harit, [Abolition de la peine de mort au Maroc: les avocats rejoignent le mouvement](#), 9 octobre 2014

¹⁵⁶ Yassine Benargane, [Au Maroc, la journée mondiale de l'abolition de la peine de mort est passée presque inaperçue](#), 11 octobre 2016.

¹⁵⁷ [Résolution 2282 \(2019\)](#) adoptée par la Commission permanente de l'Assemblée le 24 mai 2019, paragraphe 5.1.

¹⁵⁸ [Doc. 14659](#), adopté le 21 octobre 2018, rapporteur : M. Bogdan Klich (Pologne, PPE/DC), partie 3.1. Voir également le [Doc. 14853](#), Conclusions de la commission, rapporteur M. André Vallini (France, Groupe des socialistes, démocrates et verts), 1^{er} avril 2019.

¹⁵⁹ Voir [Doc. 14853](#), Conclusions de la commission, rapporteur M. André Vallini (France, Groupe des socialistes, démocrates et verts), 1^{er} avril 2019.

¹⁶⁰ Voir Assemblée générale des Nations Unies, Résolution A/RES/73/175, adoptée le 17 décembre 2018.

¹⁶¹ <https://ledesk.ma/2017/04/12/peine-de-mort-le-maroc-pays-abolitionniste-en-pratique/>.

¹⁶² Comité des droits de l'homme, CCPR/C/MAR/CO/6 du 1^{er} décembre 2016, paragraphe 19, et Amnesty International, [déclaration publique](#) du 21 septembre 2017.

¹⁶³ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions – 2017](#), p. 32.

¹⁶⁴ Position du Royaume du Maroc sur les recommandations formulées à l'issue de son rapport national (troisième cycle d'Examen périodique universel), août 2017, Additif 1 du résultat de l'examen, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/259/66/PDF/G1725966.pdf?OpenElement>.

¹⁶⁵ [Justice Minister: Morocco is Taking Steps Toward Ending Death Penalty](#), Morocco World News, 19 janvier 2019.

¹⁶⁶ Morocco World News, [Moroccans Launch Online Petition to Execute Adnane Bouchouf's Killer](#), 13 septembre 2020.

¹⁶⁷ [Résolution 1830 \(2011\)](#) « La demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Conseil national palestinien », 4 octobre 2011.

¹⁶⁸ Amnesty International, [Palestine : le Hamas doit empêcher de toute urgence l'exécution de trois hommes condamnés à l'issue d'un procès inique](#), 24 mai 2017, Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions – 2017](#), p. 36

¹⁶⁹ Adoptée le 19 avril 2016, paragraphe 7.3.

a condamné fermement ces exécutions et a invité instamment le CNP à intervenir auprès du Hamas pour mettre un terme aux exécutions à Gaza et pour abolir la peine de mort dans le Code pénal palestinien. Malgré cet appel, de nouvelles exécutions ont eu lieu dans la bande de Gaza.

35. En 2015, aucune exécution n'a été recensée, alors que 12 condamnations à mort ont été prononcées (dont dix à Gaza et deux en Cisjordanie)¹⁷⁰. En 2016, trois exécutions ont eu lieu et 21 condamnations à mort ont été prononcées dans la bande de Gaza administrée par le Hamas¹⁷¹. En 2017, il a été procédé à six exécutions dans la bande de Gaza et 16 condamnations à mort ont été prononcées (dont une par contumace)¹⁷². Aucune exécution n'a été constatée en 2018, mais 13 condamnations à mort ont été prononcées par des tribunaux de la bande de Gaza (dont trois par contumace)¹⁷³. Selon Amnesty International, quatre condamnations à mort ont été prononcées dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne (dans la bande de Gaza, administrée par le Hamas) en 2019¹⁷⁴. Il semble que 46 personnes soient actuellement condamnées à mort¹⁷⁵. Selon le Centre palestinien des droits de l'homme, neuf nouvelles condamnations à mort ont été prononcées et cinq d'entre elles ont été confirmées dans la bande de Gaza en 2020¹⁷⁶.

36. Certaines ONG, dont Amnesty International ou le PCHR, dénoncent également les procédures non conformes aux normes internationales d'équité du procès qui précèdent les condamnations à mort, ces dernières étant fondées sur des aveux vraisemblablement arrachés sous la torture ou les mauvais traitements. Des condamnations à mort ont également été prononcées par contumace.

37. Le 6 juin 2018, l'Autorité Palestinienne a signé le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP et a adhéré à ce traité le 18 mars 2019¹⁷⁷. À la suite de cette signature, l'établissement d'un moratoire sur les exécutions dans la bande de Gaza est d'autant plus indispensable¹⁷⁸. Dans mes déclarations du 21 février et du 16 juillet 2019, j'ai exhorté le Hamas à ne procéder à aucune exécution et à s'abstenir de recourir à la peine de mort. J'ai aussi appelé les autorités palestiniennes à mettre sans délai en place un moratoire sur toutes les exécutions relevant de leur compétence, et à modifier sa législation pénale pour la mettre en conformité avec leurs obligations internationales¹⁷⁹. Toutefois, ni les autorités palestiniennes de Cisjordanie ni l'administration de fait du Hamas à Gaza n'ont pris de mesures pour traduire en droit interne les engagements pris par l'Autorité palestinienne au titre du deuxième protocole facultatif au PIDCP¹⁸⁰.

3.9. Jordanie

38. La Jordanie n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP. Dans sa Résolution 2086 (2016) du 26 janvier 2016, dans laquelle l'Assemblée a octroyé le statut de « partenaire pour la démocratie » au Parlement de Jordanie, elle a aussi appelé à l'abolition en droit de la peine de mort dans ce pays.

39. En Jordanie, un moratoire sur les exécutions a été imposé en 2006. Néanmoins la peine de mort demeure toujours inscrite dans le Code pénal. Selon Amnesty International, deux exécutions (d'une Irakienne et d'un Irakien, par pendaison) et trois condamnations à mort ont eu lieu dans ce pays en 2015¹⁸¹. En 2016, aucune exécution n'a été pratiquée, tandis que treize condamnations à mort ont été prononcées¹⁸². En mars 2017, quinze personnes (une condamnée pour meurtre et les quatorze autres pour des infractions liées au terrorisme) ont été exécutées en un seul jour malgré le moratoire, ce qui a été fermement critiqué par le Président de l'Assemblée de l'époque¹⁸³. Au total, quinze exécutions et au moins dix condamnations à mort ont été recensées en 2017¹⁸⁴. En 2018, il n'a été procédé à aucune exécution, mais 16 personnes ont été

¹⁷⁰ Amnesty International 2015, p. 65.

¹⁷¹ Amnesty International 2016, p. 38.

¹⁷² Amnesty International 2017, p. 32.

¹⁷³ Amnesty International 2018, p. 37.

¹⁷⁴ Amnesty International 2019, p. 34. Les deux premières condamnations à mort ont été prononcées le 29 janvier et le 3 février ; la dernière a été prononcée le 9 juillet à l'encontre d'un homme de 69 ans ; voir mes déclarations du 21 février 2019 et du 16 juillet 2019.

¹⁷⁵ Situation au 26 septembre 2020, voir <http://www.worldcoalition.org/Palestinian-Authority>.

¹⁷⁶ <https://www.pchrgaza.org/en/?p=14935> (18 août 2020).

¹⁷⁷ https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-12&chapter=4&clang=fr

¹⁷⁸ Voir la déclaration de M. Cruchten du 14 juin 2018.

¹⁷⁹ Voir ma déclaration du 16 juillet 2019.

¹⁸⁰ Amnesty International, [Palestine \(State of\) 2019](#).

¹⁸¹ Amnesty International 2015, p. 52.

¹⁸² Amnesty International 2017, p. 30.

¹⁸³ Voir sa déclaration du 4 mars 2017.

¹⁸⁴ Amnesty International [2017](#), pp. 38 et 39.

condamnées à mort¹⁸⁵. En 2019, aucune exécution n'a eu lieu, mais huit personnes au moins ont été condamnées à mort¹⁸⁶. Le 10 février 2019, la Cour de sûreté de l'État jordanien a rendu son deuxième arrêt, définitif, à propos d'un attentat terroriste qui avait eu lieu dans le sud de la Jordanie en décembre 2016. Deux frères ont été condamnés à la pendaison¹⁸⁷. A l'heure actuelle, 120 personnes se trouvent sous le coup d'une peine capitale, d'après les informations dont dispose la Coalition internationale contre la peine de mort¹⁸⁸.

40. Dans sa [Résolution 2183 \(2017\)](#) d'octobre 2017, l'Assemblée a regretté que les tribunaux aient continué de prononcer des condamnations à la peine capitale, alors qu'un moratoire de fait sur les exécutions était censé être en place depuis 2006¹⁸⁹. Elle a invité le Parlement de Jordanie à intervenir auprès des autorités pour mettre un terme aux exécutions et à réinstaurer le moratoire en attendant l'abolition de la peine de mort dans le Code pénal, conformément à l'engagement à agir en faveur de l'abolition de la peine capitale, qui est un des critères d'octroi du statut de partenaire pour la démocratie (article 64.2 du Règlement de l'Assemblée). L'Assemblée a décidé de continuer à suivre de très près la mise en œuvre des réformes en Jordanie, d'offrir toute son assistance au Parlement jordanien et de réévaluer ce partenariat dans un délai de deux ans à compter d'octobre 2017. Dans ma déclaration du 21 février 2019, à laquelle a souscrit M. Mogens Jensen (Danemark, SOC), rapporteur de la commission des questions politiques et de la démocratie sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie du Parlement jordanien, nous avons fermement condamné les deux peines de mort prononcées le 10 février 2019 et appelé les autorités jordaniennes à ne procéder à aucune exécution et à abolir la peine capitale prévue dans le Code pénal, en soulignant qu'elle ne saurait être une arme acceptable de lutte contre le terrorisme.

3.10. Bélarus

41. Le Bélarus s'est engagé sur la scène internationale en ratifiant le Pacte International des droits civils et politiques le 12 novembre 1973, mais n'est pas partie au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP. C'est le seul État du continent européen qui pratique encore les exécutions sur son territoire. La méthode d'exécution utilisée au Bélarus est le peloton d'exécution¹⁹⁰. En avril 2016, le Bélarus a repris les exécutions après une trêve de 17 mois ; au moins quatre exécutions ont été recensées cette année-là¹⁹¹ (dont celle d'Ivan Kulesh – qui aurait été atteint de troubles de la personnalité). En 2017, ce pays a connu au moins deux exécutions et quatre nouvelles condamnations à mort¹⁹². En 2018, quatre exécutions au moins (Aliaksei Mikhalenya et Viktor Liotau en mai ; Ihar Hershankou et Syamyon Berazhny en novembre) ont eu lieu, soit deux fois plus au total qu'en 2017 – et au moins deux condamnations à mort ont été prononcées (Viachaslau Sucharka et Aliaksandr Zyl'nikau)¹⁹³. En 2019, deux exécutions au moins ont eu lieu (Aliaksandr Zyl'nikau¹⁹⁴ et Alyaksandr Asipovich) et trois personnes au moins ont été condamnées à mort (Aliaksandr Asipovich, Viktor Paulau et Viktor Serhil)¹⁹⁵. Il convient de rappeler que, comme les chiffres sur l'application de la peine de mort sont classés secret d'État, ces données correspondent à des estimations minimales et peuvent être différentes dans la réalité. Le nombre exact des personnes condamnées à mort et/ou exécutées au Bélarus ne sont pas connus ; le ministère bélarusse de la Justice a estimé que 245 personnes avaient été condamnées à mort entre 1994 et 2014, tandis que des ONG de défense des droits de l'homme ont affirmé qu'au moins 400 personnes avaient été exécutées depuis 1991 (année de l'accession du pays à l'indépendance)¹⁹⁶. S'agissant de 2020, aucune nouvelle exécution n'a été signalée, mais au moins trois condamnations à mort ont été prononcées (celles des frères Stanislav et Ilya Kostev, âgés de 19 et 21 ans, en janvier et de Viktor Skrundzik en mars¹⁹⁷). Selon la Coalition internationale contre la peine de mort, les condamnés à mort sont actuellement

¹⁸⁵ Amnesty International 2018, p. 31.

¹⁸⁶ Amnesty International 2019, p. 53.

¹⁸⁷ Voir ma déclaration du 21 février 2019.

¹⁸⁸ Situation au 25 septembre 2020, voir : <http://www.worldcoalition.org/Jordan>.

¹⁸⁹ Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie, Résolution 2183 (2017), adoptée par l'Assemblée le 10 octobre 2017, paragraphes 6.8 et 13. Voir aussi le rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur : Mme Josette Durrieu (France, SOC), Doc. 14399 et addendum, ainsi que l'avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur : M. Andrea Rigoni (Italie, ADLE), Doc. 14412.

¹⁹⁰ Amnesty International 2015, p. 44.

¹⁹¹ Union européenne, Direction générale des politiques externes de l'Union, *Human rights in Belarus: The EU's role since 2016*, PE 603.870, juin 2018, p. 38.

¹⁹² Amnesty International 2017, p. 28, et Union européenne, Direction générale des politiques externes, [Human rights in Belarus: The EU's role since 2016](#), PE 603.870, juin 2018, p. 38 (note 152).

¹⁹³ Amnesty International 2018, pp. 29-30.

¹⁹⁴ Voir ma déclaration du 17 juin 2019. Selon Amnesty International, Viachaslau Sucharko aurait également été exécuté au même moment ; Amnesty International 2019, p. 32.

¹⁹⁵ Amnesty International 2019, p. 53.

¹⁹⁶ [Yet again: EU calls on Belarus to abolish death penalty](#), Belsat, 10 octobre 2019.

¹⁹⁷ Voir mes déclarations du 13 janvier 2020 et 10 mars 2020.

au nombre de quatre¹⁹⁸. Un fait nouveau est cependant positif : la Cour suprême a confirmé l'arrêt rendu dans l'appel interjeté par Viktor Skrundzik, qui annulait la condamnation à la peine de mort prononcée par le tribunal de Slukts City Court et ordonnait un réexamen de son affaire et un nouveau procès¹⁹⁹.

42. Les exécutions au Belarus soulèvent de nombreuses inquiétudes au regard de deux pratiques contraires au droit international. En premier lieu, au cours des dernières années, plusieurs condamnations exécutées en secret ont été révélées. En effet, les autorités biélorusses exécutent les condamnés à mort sans les prévenir à l'avance, sans prévenir leur proches ni leur avocat. De plus, les familles n'ont pas la possibilité de récupérer le corps de leur proche ni même de connaître l'endroit où il est inhumé. Par exemple, le 8 mai 2014, le tribunal régional de Moguilev a annoncé que Rygor louzeptchouk²⁰⁰ avait été exécuté au Belarus, sans préciser la date de son exécution ni le lieu d'inhumation de son corps. Autre exemple, celui du susmentionné Siarheï Vostrykaou, exécuté en avril 2017 : sa mère n'a été informée de son décès par le tribunal régional de Homel qu'au début du mois de mai 2017. Selon l'article 175 du Code d'exécution des peines, le gouvernement est autorisé à ne pas restituer aux familles les corps des personnes exécutées et à ne pas révéler l'endroit où ils sont inhumés²⁰¹. Récemment, l'avocat d'Aliaksandr Zylnikau n'a pas été informé de l'exécution de son client en juin 2019²⁰².

43. En deuxième lieu, de nombreuses condamnations à mort sont prononcées à l'issue de procès non équitables au cours desquels la preuve de la culpabilité des condamnés est apportée sous forme « d'aveux » formulés à la suite d'actes de torture ou en l'absence de tout défenseur²⁰³. Les autorités biélorusses n'hésitent pas à exécuter en secret des condamnés à mort dont l'affaire est en cours d'examen devant le Comité des droits de l'homme. En 2010 et 2011, Andrei Zhuk et Vasily Yuzepchuk, ainsi que Oleg Grishkovtsov et Andrei Burdyko, dont les affaires étaient en cours d'examen par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, ont été exécutés alors qu'ils se plaignaient d'avoir fait l'objet de torture et de n'avoir pas bénéficié d'un procès équitable. En avril 2014, le Belarus a exécuté Pavel Selyun, 23 ans, qui avait été condamné à mort en juin 2013. Le Comité des droits de l'homme examinait à ce moment-là le cas de Pavel Selyun et avait demandé aux autorités biélorusses de surseoir à l'exécution dans l'attente de ses conclusions, mesure que le Belarus n'a délibérément pas respectée²⁰⁴. En novembre 2014, Alyaksandr Haryunou, 25 ans, a été exécuté bien que ce dernier ait déposé un recours devant le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies alléguant ne pas avoir bénéficié d'un procès équitable. Le Comité avait alors appelé les autorités du Belarus à accorder un sursis au condamné jusqu'à ce qu'il finisse d'examiner son recours²⁰⁵. En 2016, Syarhei Ivanou, Hyanadz Yakavitski et Syarhei Khmialeuski ont été exécutés malgré le fait que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies avait demandé aux autorités de ne pas procéder à l'exécution pendant l'examen de l'affaire²⁰⁶. Aliaksei Mikhalenya, condamné à mort en 2017, a été exécuté en mai 2018 – et Alyaksandr Zhylnikay en juin 2019 – malgré les demandes de mesure intérimaire des Nations Unies²⁰⁷. Le Président biélorusse, Alexandre Loukachenko, a la faculté de Gratieu condamné à mort après confirmation de sa condamnation. Toutefois, il n'a fait usage de cette prérogative qu'une seule et unique fois depuis son arrivée au pouvoir en 1994²⁰⁸. Dans son rapport publié en avril 2017, M. Miklós Haraszti, alors Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Belarus, a souligné le fait que les condamnations à la peine capitale dans ce pays étaient contestables en raison du non-respect des garanties en matière de procès équitable et du manque d'indépendance de la justice et il a également ajouté que « le secret entourant les exécutions et le fait qu'aucun détail sur les exécutions ou les lieux de sépulture ne soient donnés aux familles s'apparentent aussi à des actes de torture »²⁰⁹. L'actuelle Rapporteur spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme

¹⁹⁸ Situation au 25 septembre 2020, voir : <http://www.worldcoalition.org/Belarus>. At the end of 2019, Amnesty International reported two people on death row (Viktar Palau and Viktor Serhii), Amnesty International 2019, p. 32.

¹⁹⁹ <https://www.bignewsnetwork.com/news/265703580/belarus-historic-moment-the-supreme-court-cancels-a-death-sentence>

²⁰⁰ Autres orthographes : Ryhor Yuzepchik ou Yuzepchuk.

²⁰¹ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2013](#), p.28.

²⁰² <https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR4905352019ENGLISH.pdf>

²⁰³ Amnesty International [2013](#), p. 29. Voir aussi l'affaire très controversée des exécutions de Dimitri Konovalov et Vadislav Kovalev le 18 mars 2012, condamnés et exécutés après une enquête bâclée, une absence apparente de mobile chez les condamnés et le manque total de preuves matérielles. [Vives critiques après l'exécution de deux condamnés en Biélorussie](#), *Le Monde*, 19 mars 2012.

²⁰⁴ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2013](#), p.42

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 55.

²⁰⁶ Amnesty International, [Condamnations à mort et exécutions en 2016](#), p.28.

²⁰⁷ Direction générale des politiques externes de l'Union, *Human rights in Belarus: The EU's role since 2016*, PE 603.870, juin 2018, p. 38, et Amnesty International 2019, p. 32.

²⁰⁸ Amnesty International, Belarus. [Première exécution de l'année malgré une pression permanente en faveur de l'abolition](#), déclaration publique du 19 mai 2017.

²⁰⁹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Belarus, A/HRC/35/40, 21 avril 2017, paragraphe 103.

au Bélarus, Mme Anaïs Marin, a également jugé que la pratique consistant à ne pas informer les proches des circonstances de la mort d'une personne constituait un traitement inhumain, incompatible avec l'article 7 du PIDCP²¹⁰.

44. L'Assemblée a déjà eu l'occasion de faire part de sa vive inquiétude au sujet des exécutions et des condamnations à mort au Bélarus et de la manière dont elles ont lieu, au moyen notamment de ses [Résolution 1857 \(2012\)](#) et [Résolution 2172 \(2017\)](#)²¹¹. Dans cette dernière, elle a appelé les autorités à mettre en place un moratoire en droit sur la peine mort et les exécutions, afin d'abolir la peine capitale. Vu l'absence d'un tel moratoire et d'autres progrès, elle s'est prononcée contre le rétablissement du statut d'invité spécial du Parlement biélorusse²¹². Le rapporteur de la commission des questions politiques et de la démocratie, M. Rigoni, et mon prédécesseur, M. Cruchten, ont pourtant souligné à plusieurs reprises que la peine de mort était fondamentalement contraire aux valeurs du Conseil de l'Europe²¹³. J'ai adopté la même position. En octobre 2017, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a réitéré sa demande faite aux autorités du Belarus d'instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions et de commuer toutes les peines capitales prononcées²¹⁴. En novembre 2017, dans sa réponse à la [Recommandation 2107 \(2017\)](#) de l'Assemblée sur la situation au Belarus, il a une nouvelle fois déploré le fait que les autorités de ce pays continuent de procéder à des exécutions capitales²¹⁵. En juillet 2019, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action 2019-2021 du Conseil de l'Europe, un programme stratégique contenant plusieurs approches pour mettre la législation, les institutions et les pratiques du Bélarus en conformité avec les normes européennes. Dans ce plan, le Conseil de l'Europe et les autorités biélorusses sont convenus d'entretenir conjointement le dialogue sur la peine de mort par le biais de programmes de coopération²¹⁶. En outre, la situation au Bélarus est suivie de près par l'Union européenne, qui condamne régulièrement les nouvelles exécutions et condamnations à mort. Dans une [déclaration conjointe](#) du 10 octobre 2019 publiée à l'occasion de la Journée européenne et mondiale contre la peine de mort, Mme Federica Mogherini, Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne, et Mme Marija Pejčinović Burić, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, « [ont demandé] instamment au Bélarus d'abolir la peine de mort et de rejoindre la communauté des nations qui ont choisi de remplacer la vengeance par la dignité humaine ». Du côté des Nations Unies, les Rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme au Belarus ont contribué au suivi de l'évolution de la situation, ont formulé des recommandations, ont aidé le gouvernement biélorusse à respecter ses obligations internationales en matière de protection des droits de l'homme et ont soumis des rapports annuels au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, les autorités se sont engagées à mettre en œuvre certaines recommandations, notamment à mener des campagnes d'information qui présentent les arguments en faveur de l'abolition de la peine capitale et d'envisager de mettre en place un moratoire sur les exécutions²¹⁷. Malheureusement, comme le Maroc, le Bélarus s'est abstenu au vote de la dernière résolution des Nations Unies relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

45. En mai 2017, un groupe de travail sur les questions liées à la peine de mort (désormais officiellement baptisé Groupe de travail sur l'étude de la question de l'abolition de la peine de mort) a été créé au sein du Parlement biélorusse²¹⁸. Il étudie avec plusieurs experts internationaux, notamment du Royaume-Uni, la question de l'abolition et a organisé des tables rondes sur ses aspects juridiques, en collaboration avec le Conseil de l'Europe²¹⁹. J'ai participé le 27 août 2019 à une conférence organisée à Minsk par l'Assemblée nationale du Bélarus, en liaison avec la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe (DG 1). Lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2019, la commission s'est en outre entretenue avec M. Maxim Misko, vice-président de la commission permanente des questions juridiques de la Chambre des

²¹⁰ UN, A/HRC/41/52, *op. cit.*, para. 22.

²¹¹ [Résolution 1857 \(2012\)](#), « La situation au Belarus », 25 janvier 2012 et [Résolution 2172 \(2017\)](#) sur le même sujet, adoptée le 27 juin 2017.

²¹² Paragraphes 5.4.2. et 8 de la [Résolution 2172 \(2017\)](#).

²¹³ Voir son rapport, [Doc. 14333](#), ainsi que leurs déclarations conjointes du 5 mai 2017 sur l'exécution de Siarhei Vostrykau (et du 24 juillet 2017).

²¹⁴ Comité des Ministres, Décision sur l'abolition de la peine de mort, adoptée lors de la 1298^e réunion, CM/Del/Dec(2017)1298/4.1, 25 octobre 2017, paragraphe 8.

²¹⁵ [Doc. 14446](#), Réponse à la [Recommandation 2107 \(2017\)](#) de l'Assemblée, adoptée à la 1301^e réunion des Délégués des Ministres, 29 novembre 2017.

²¹⁶ Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus 2019-2021, p. 2.

²¹⁷ A/HRC/30/3 du 13 juillet 2015, paragraphe 11 et A/HRC/30/3/Add.1 du 30 juillet 2015.

²¹⁸ DD(2019)1222, 30 octobre 2019 et *Nine members of National Assembly join new-look working group on issue of death penalty*, Belapan, 31 janvier 2020.

²¹⁹ Voir par exemple l'article <https://www.coe.int/en/web/national-implementation/-/abolition-of-death-penalty-discussed-in-minsk>.

représentants du Bélarus, qui a indiqué que les autorités procédaient à de nouvelles études pour déterminer le moyen d'infléchir l'opinion publique au sujet de l'abolition de la peine de mort, avant de procéder à un nouveau référendum. Les autorités devraient revenir sur leur position officielle, selon laquelle la peine de mort doit être maintenue jusqu'à ce qu'une majorité de la population soit favorable à son abolition. Le Président du Bélarus, M. Alyaksandr Loukachenko, a déclaré en novembre et en décembre 2019 que seul un nouveau référendum pouvait conduire à l'abolition de la peine de mort²²⁰.

46. Dans mes déclarations sur les exécutions et la peine de mort au Bélarus, j'ai condamné ces pratiques ; j'ai répété qu'il fallait que le pays abolisse la peine de mort et décrète un moratoire sur les exécutions au plus tôt. Je me félicite de l'action entreprise par le Groupe d'étude parlementaire sur la question de la peine de mort, mais il convient de prendre des mesures concrètes pour abandonner les condamnations à mort et les exécutions. Le fait que le Bélarus ne soit pas membre du Conseil de l'Europe est dû au maintien de la peine de mort dans ce pays. Je suis fermement convaincu que seule l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort pourrait améliorer les relations entre le Bélarus et le Conseil de l'Europe. Cette question doit rester une priorité dans les travaux actuels de l'Assemblée sur la situation au Bélarus à la suite des élections présidentielles du 9 août 2020.

4. Conclusion

47. D'une manière générale les pays du monde tendent à appliquer de moins en moins la peine de mort. Cette tendance abolitionniste est encore plus marquée en Europe, sous l'impulsion du Conseil de l'Europe, et dans ses pays voisins, mais il reste encore du chemin à faire. Cependant, malgré les abolitions et les moratoires, certaines voix s'élèvent encore au sein des États membres du Conseil de l'Europe en faveur d'un rétablissement de la peine capitale. En France par exemple, plusieurs propositions de loi visant à rétablir la peine capitale ont été déposées, la dernière datant de 2004²²¹. Après les attentats de janvier 2015, la présidente du Front National Marine Le Pen a publiquement déclaré qu'elle était en faveur « d'un référendum sur la peine de mort en France »²²². Selon un récent sondage, 55 % des Français sont favorables au rétablissement de la peine de mort²²³. En Hongrie, en 2015, le Premier ministre Victor Orban a exprimé publiquement son avis sur le rétablissement de la peine capitale²²⁴ et certains responsables politiques cherchent encore à ouvrir un débat sur cette question²²⁵. La situation en Turquie après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 et les annonces faites par le Président Erdogan de l'organisation d'un référendum sur la question du rétablissement de la peine de mort sont encore plus inquiétantes²²⁶. En Turquie, la découverte d'enfants disparus retrouvés morts a relancé le débat sur la peine de mort. Le Président Erdogan s'est déclaré favorable au rétablissement de la peine de mort pour les crimes terroristes. En juillet 2018, il s'est entendu avec Devlet Bahçeli, dirigeant du Parti du Mouvement Nationaliste (MHP), membre de la coalition gouvernementale, sur l'idée de modifier la législation pénale en vue de prévoir la possibilité de prononcer la peine capitale pour les auteurs de crimes terroristes et de crimes graves commis à l'encontre d'enfants et de femmes²²⁷. Plus récemment, le 4 septembre 2020, le président du Parlement, Mustafa Şentop, s'est dit favorable au rétablissement de la peine de mort « de manière très limitée, pour certains crimes. Il a cependant fait remarquer qu'il faudrait pour cela procéder à une réforme de la Constitution et à une évaluation de la compatibilité de l'éventuelle réforme avec les obligations internationales de la Turquie en matière de droits de l'homme²²⁸.

48. Dans plusieurs déclarations, la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme²²⁹ et ses rapporteurs généraux ont rappelé que le rejet de la peine capitale était un principe fondamental de notre

²²⁰ *Death penalty in Belarus can only be abolished through referendum, Lukašenka says*, Belapan, 13 novembre 2019, et *Minsk ready to discuss, not ready to stop executions*, Belapan, 4 janvier 2020.

²²¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/peinedemort/retablissement.asp>, consulté le 2 août 2018.

²²² *Charlie Hebdo: Marine Le Pen pour un référendum sur la peine de mort*, *Le Point*, 8 janvier 2015.

²²³ A. Feertchak, *Est-il juridiquement possible de rétablir la peine de mort?*, *Le Figaro*, 16 septembre 2020.

²²⁴ Voir par exemple http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/21/viktor-orban-peut-il-retablir-la-peine-de-mort-en-hongrie_4637096_4355770.html et

<http://www.theguardian.com/world/2015/apr/30/eu-jean-claude-juncker-viktor-orban-hungary-death-penalty-return>.

²²⁵ En février 2020, Laszlo Toroczkai, dirigeant du parti de droite Mi Hazank (Notre Patrie) a demandé l'ouverture d'un débat sur la possibilité de rétablir la peine de mort ; *Hungary. Leader of Far-Right Party Calls for Public Debate on Possibility of Reinstating Death Penalty*, hungarytoday.hu, 3 février 2020.

²²⁶ AFP, *Turquie: la France s'inquiète d'un référendum sur la peine de mort*, *Le Point*, 17 avril 2017.

²²⁷ Mehmet Cetingulec, *Child tragedies reignite death penalty calls in Turkey*, *Al-Monitor*, 17 juillet 2018; *Turkish leader in death penalty vow after bomb kills mother and baby*, middleesteye.net, 2 août 2018 et *Turkish leaders agree to bring back death penalty*, middleesteye.net, 29 août 2018

²²⁸ BIA News Desk, Istanbul, 4 septembre 2020, <http://bianet.org/english/politics/230302-parliamentary-speaker-announces-support-for-reintroduction-of-death-penalty>

²²⁹ Voir par exemple la déclaration de la commission du 10 octobre 2019.

Organisation. L'Assemblée, qui a contribué à la suppression de la peine de mort sur tout le continent européen, en subordonnant l'adhésion au Conseil de l'Europe à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions et à l'engagement d'abolir ce châtiment, n'acceptera aucun recul sur cette question. Rétablir la peine de mort serait purement et simplement incompatible avec le maintien d'un État au sein du Conseil de l'Europe. Rappelons aussi qu'en janvier 2018, dans sa [Recommandation 2123 \(2018\)](#), « Renforcer la réglementation internationale interdisant le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort »²³⁰, l'Assemblée a appelé à l'interdiction du commerce des produits qui n'ont aucune autre utilité pratique de celle d'infliger la peine capitale ou la torture et a invité les États membres du Conseil de l'Europe à appliquer l'approche retenue par l'Union européenne (voir les Règlements du Conseil de l'UE n° 1236/2005 et n° 2016/2134)²³¹. Selon l'Assemblée, en vertu de leurs obligations juridiques en vigueur, les États membres « sont tenus de prendre des mesures effectives pour prévenir les activités exercées dans les limites de leur juridiction qui pourraient faciliter ou contribuer à la peine capitale, à la torture et aux peines ou traitements inhumains ou dégradants dans d'autres pays, notamment en réglementant de manière effective le commerce des biens susceptibles d'être utilisés à ces fins »²³². Dans sa réponse à cette recommandation, le Comité des Ministres a réitéré son attachement à l'abolition de la peine capitale et s'est exprimé en faveur d'une réglementation internationale contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort et la torture²³³. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) finalise en ce moment ses travaux sur un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les mesures de lutte contre le commerce des biens utilisés pour la torture ou les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la peine de mort.

49. Il convient aussi de noter une avancée importante au sein de l'Église catholique (le Saint-Siège a le statut d'observateur au Conseil de l'Europe) : le 2 août 2018, le Pape François a inscrit dans le Catéchisme de l'Église catholique une opposition catégorique à la peine de mort, jugée « inadmissible ». Il souhaite désormais que l'Église s'engage « de façon déterminée » à l'abolir partout dans le monde²³⁴. Cette approche a été confirmée dans sa toute dernière encyclique « Fratelli Tutti » parue le 4 octobre 2020.²³⁵

50. Pour conclure, le Conseil de l'Europe s'efforce de protéger les individus contre la peine de mort, dans ses États membres et observateurs, ainsi que dans les pays voisins ayant des statuts coopératifs, tels que celui de « partenaire pour la démocratie ». L'Assemblée a toujours joué un rôle clé dans ce combat et elle doit le poursuivre, afin de protéger les valeurs que le Conseil de l'Europe a pour mission de faire respecter. Elle doit rester vigilante à l'égard de l'évolution de la situation dans certains États membres, puisque certaines déclarations politiques préconisent le rétablissement de la peine de mort.

²³⁰ [Recommandation 2123 \(2018\)](#), adoptée par l'Assemblée le 26 janvier 2018.

²³¹ Voir le rapport de notre commission, rapporteur : M. Vusal Huseynov (Azerbaïdjan, PPE/DC), [Doc. 14454](#).

²³² Paragraphe 3 de la [Recommandation 2123 \(2018\)](#).

²³³ [Doc. 14614](#) du 14 septembre 2018.

²³⁴ [Le pape inscrit dans le catéchisme une opposition catégorique à la peine de mort](#), Le Monde, 2 août 2018.

²³⁵ [Vatican City | Pope Francis closes the door on the death penalty in 'Fratelli Tutti'](#), americamagazine.org, Staff, 4 octobre 2020.